

QUELQUES ERREURS

DE

MM. MAURICE D'ARGOUT ET LA PLACE;

RELEVÉES ET RÉPUTÉES

PAR

P. VAN REES,

SECRÉTAIRE (EN CONGÉ) DU DÉPARTEMENT DES FINANCES

à BATAVIA.

UTRECHT,

CHEZ S. ALTER, LIBRAIRE.

1843.

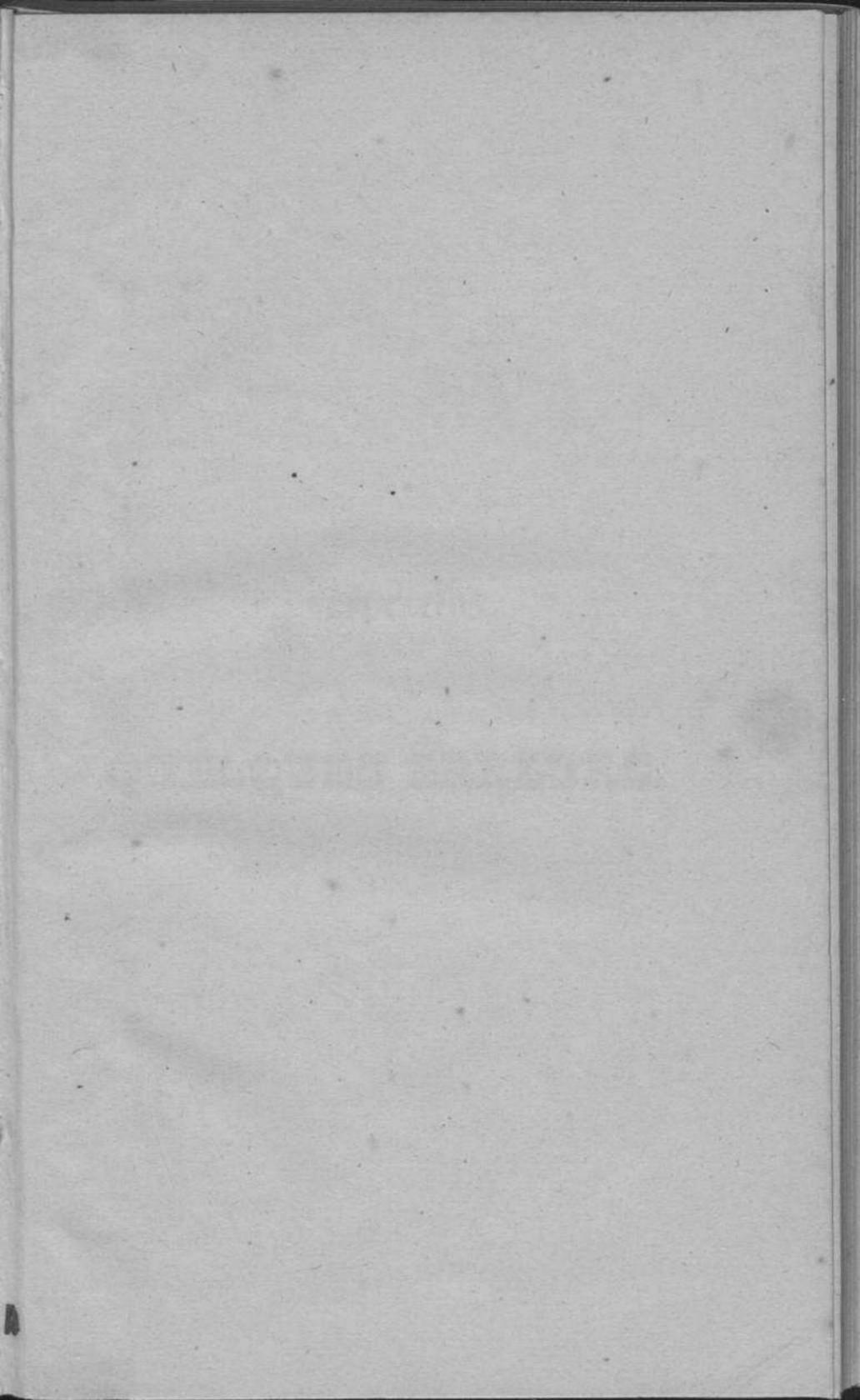
ny
11
Aug

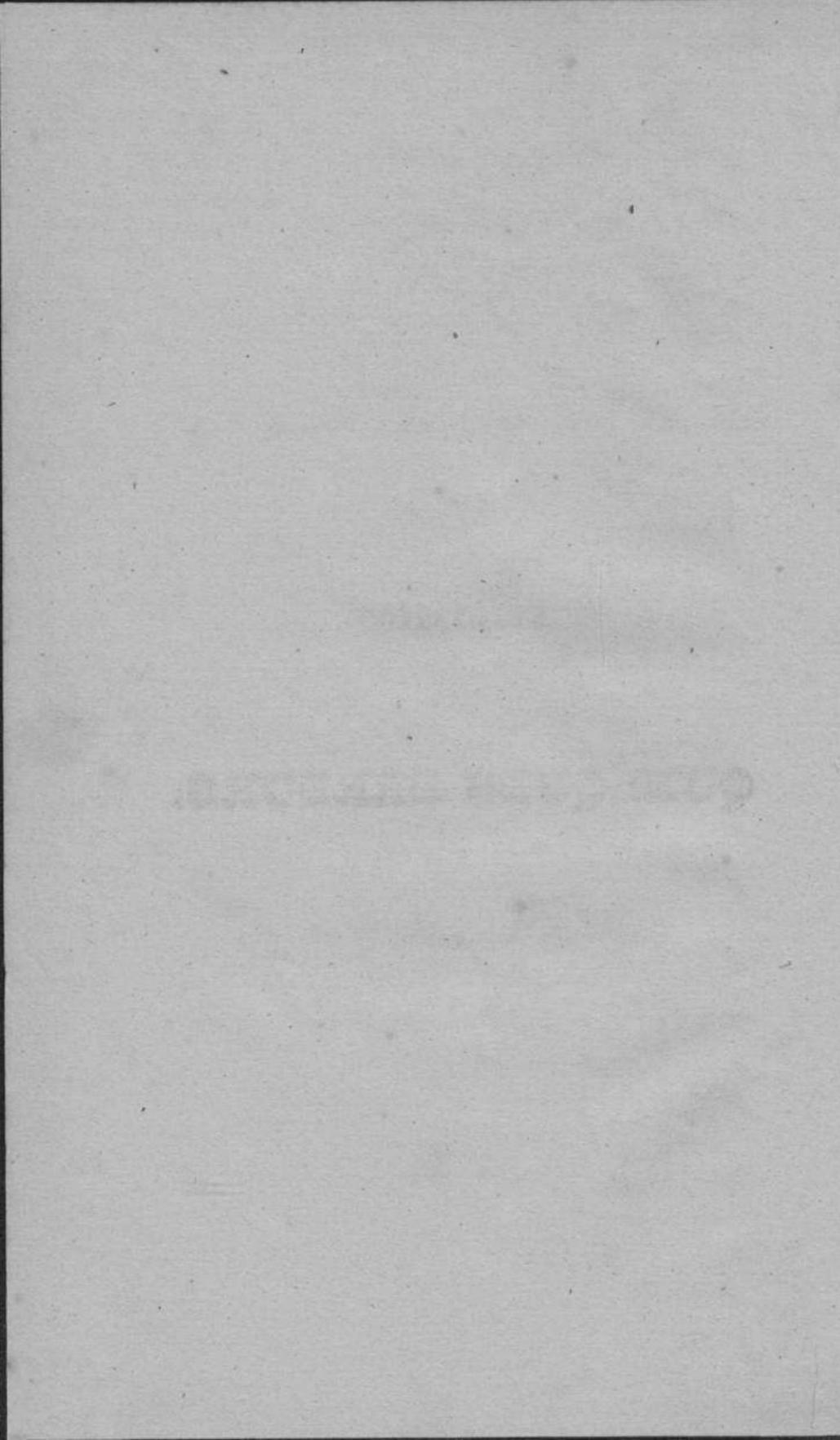
052891704

BIBLIOTHEEK KITLV



0008 6072





RÉFUTATION

DE

QUELQUES ERREURS.

WILLIAM BAKER

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

LIBRARY

PHYSICS DEPARTMENT

i.
15.

QUELQUES ERREURS

DE

MM. MAURICE D'ARGOUT ET LA PLACE ;

RELEVÉES ET RÉFUTÉES

PAR

P. VAN REES,

SECRÉTAIRE (EN CONGÉ) DU DÉPARTEMENT DES FINANCES
à BATAVIA.



UTRECHT,

CHEZ S. ALTER, LIBRAIRE.

1843.

QUERIES ANSWERED

THE FRENCH BARGAIN IN A FLASH

BY THE AUTHOR

BY

M. VAN LINDS

Author of "The French Bargain in a Flash"

UTRECHT

at the Press of G. A. J. VAN LINDS

1873

» La louange et le blâme sortent sou-
» vent par la même bouche , pour
» les mêmes personnes et sur les
» mêmes objets!"

ADDISON.

Lors de mon dernier séjour à *Paris*, il me tomba entre les mains une brochure intitulée : *Java, Singapore et Manille*, par *Maurice d'Argout*, imprimée chez *Vinchon* à *Paris*.

Agréablement surpris, qu'un étranger se fut donné la peine, d'instruire sa nation des richesses que possède la *Hollande* dans l'île de *Java*, cet Eldorado des Grandes Indes, cette perle précieuse de la couronne de son illustre Souverain, je me félicitais d'avance, de rendre grâce à l'auteur de son impartiali-

té et je me proposais de lui prouver ma reconnaissance et celle de mes compatriotes, de la bienveillance et de l'estime que M. *Maurice d'Argout*, semblait porter aux *Bataves*. — Et certes, il faut être *Hollandais*, pour apprécier à leur juste valeur, les diverses opinions peu flatteuses, que les autres nations émettent trop souvent sur un peuple, qui par son industrie, sa bonne foi, son commerce et son courage, mérite bien les louanges, qui lui sont données bien rarement par des étrangers, dont la véracité s'élève au dessus des préjugés et de l'esprit national.

Il est évident que l'intention de M. *d'Argout* a été, de rendre justice à l'administration Coloniale de *Java* et de louer l'esprit d'économie et d'ordre au moyen desquels les colonies Orientales peuvent fournir des subsides au trésor de la métropole et garantir ainsi aux finances obérées du Royaume des Pays-Bas, une restauration plus ou moins prompte; il est certain que l'auteur, guidé par le noble désir d'enrichir sa nation des connaissances, acquises pendant ses voyages aux Indes Orientales, et de stimuler le commerce Français à concourir au développement des relations commerciales dans ces régions lointaines, a mérité les actions de grâces des deux nations, pour la bonne opinion qu'il a bien voulu

manifester à l'égard du Gouvernement des possessions Néerlandaises aux Grandes Indes, et de l'intérêt que l'auteur prend avec tant de zèle et de patriotisme, dans ce qu'il y a de plus important et de plus utile aux peuples maritimes. Quant à la *Hollande*, à laquelle je me fais gloire d'appartenir, j'ose au nom de mes compatriotes savoir gré à M. *Maurice d'Argout*, de la haute opinion, que son voyage aux Indes lui a donnée de l'administration coloniale, et qu'il a manifestée d'une manière trop flatteuse dans sa brochure; il s'est acquis par son loyal procédé l'estime d'une nation trop souvent méconnue, mais toujours appréciée de ceux, qui savent puiser à la source de la vérité, et se méfiant d'une critique superficielle, pénètrent les causes et les effets, dans leur commencement, leurs progrès et leur fin.

En m'acquittant ainsi de la reconnaissance de mes compatriotes, je dois cependant à ma franchise de déclarer que l'auteur, tout porté qu'il puisse être à rendre justice à l'administration Hollandaise aux Grandes Indes, a pourtant manqué gravement au premier devoir d'un écrivain, qui est, que les faits qu'il va mettre en avant, ne puissent admettre la moindre réfutation, tant la vérité, la bonne foi et l'incontestabilité doi-

vent présider à leur publication, surtout si ces faits appartiennent à l'histoire. M. d'Argout s'est efforcé de montrer à la France l'esprit politique, entreprenant et commercial de la Hollande, qui sait rendre ses colonies utiles à la métropole; il lui plaît de louer les efforts de l'administration à Java et en même temps, il cite comme un *fait historique*, un conte, aussi impossible que faux! En mêlant ainsi la louange et le ridicule, M. d'Argout paraît s'être laissé entraîner par sa foi implicite à une fable, qui ôte presque tout le mérite à son panégyrique, dont le but semble avoir été, de désigner les fonctionnaires et l'administration des Indes Orientales, comme des modèles de persévérance, d'habileté et de courage. — Suffit-il donc à un homme d'esprit, de lire ou d'entendre débiter une satire grossière, pour la répandre incontinent par la presse, sans se convaincre préalablement de la vérité du fait?

Il est vrai, que la calomnie se propage beaucoup plus facilement que la vérité et qu'elle s'étend, comme les taches d'huile que l'on s'efforce d'ôter, mais dont la marque reste: cependant il est vrai aussi, qu'en accréditant un bruit, dont la vérité ne nous est point prouvée, on se décharge de toute responsabilité en citant l'auteur, de peur d'être con-

sidéré comme tel; — nous n'aimons que trop souvent à reproduire une calomnie, une fausse accusation, dont la possibilité nous paraît même douteuse, mais alors on en parle comme d'un bruit vague et peu fondé; et malgré tout cela, M. *d'Argout* pose la fable dont il est question, comme un fait TRÈS CONNU!..... Vraiment, c'est bien ici que l'on peut dire » voilà comme on écrit l'histoire!" — eh quoi! M. *d'Argout*, vous, qui ne fîtes que passer à *Java* pour y jouir de toutes les délices que cet Eden offre à ses habitants et qui en intelligent voyageur, avez su vous y procurer pendant votre court séjour, des renseignements à l'égard de *la dépossession des Princes; des opérations et de la crise de la banque; des exportations et des importations; des troupes de terre et des forces navales* tous assez exacts, comment avez vous pu ajouter foi à une absurdité et reproduire ainsi un conte ridicule, faux et injurieux pour tous ceux auxquels vous jetez votre encens à pleines mains, sur tout pour l'homme d'État, qui représentait si dignement la couronne de son Souverain, lors de l'insurrection grave qui éclata en 1825, et dont il s'agit dans la fable en question?!

Ce n'est qu'à regret que je vais entreprendre de réfuter quelques erreurs, que vous avez émises dans votre brochure; mais il importe à mon caractère de

fonctionnaire, de Hollandais et d'homme franc, de détromper vos compatriotes sur un fait, qui, s'il était vrai, souillerait de sang les annales de l'île de *Java*, et laisserait une tache indélébile à la réputation des fonctionnaires aux Indes, que vous même nommez *l'élite des employés*; il importe principalement, de démontrer la fausseté de votre allégation, afin d'effacer entièrement la moindre trace, que cette inculpation pourrait laisser sur le Gouvernement d'un homme d'Etat, qui par son mérite éminent, ses rares vertus et son patriotisme, a dignement mérité de la patrie et de ses concitoyens.

Et c'est par un seul trait de plume, que vous flétrissez le caractère moral, d'un fonctionnaire supérieur, placé près de la cour de *Djokjokarta*, lors de l'explosion de la révolte; d'un homme, qui avait rendu de longs services dans les différents emplois dont il fut investi durant plusieurs années; vous avez souillé d'un fait atroce et inouï la mémoire de ce père de famille, qui a payé depuis longtemps le tribut à la nature, tandis qu'il a expié la faiblesse de son caractère, son manque de fermeté et sa confiance aveugle dans ses subordonnés, par sa démission du service dans les possessions Néerlandaises aux Indes Orientales. — Vous jetez une tache sur le Gouvernement d'un homme illustre, chéri et honoré

de tous ceux, qui ont eu le bonheur de servir sous ses ordres! — Vraiment, il y a imprudence, il y a inconsidération de répandre comme *très connu* dans l'histoire de *Java*, comme un *fait historique*, un conte, forgé dans la tête d'un malveillant ou d'un visionnaire, sans s'assurer d'avance de la vraisemblance et de la possibilité d'une telle atrocité.

Voilà, où mène une trop grande crédulité, lorsque l'on néglige de se convaincre de la véracité de ce qu'on veut répandre. Il est parfois admissible qu'un voyageur, de retour chez lui d'un long et intéressant voyage, raconte des anecdotes comme preuve de son savoir, mais qu'il se garde bien de donner des fables pour des faits avérés, dans un écrit rendu public par la presse; ce serait une vanité qui le couvrirait de ridicule, si le fait n'existait pas.

Ce n'est pas seulement à M. *d'Argout*, que s'adressent ces lignes: nous avons encore en vue un officier supérieur et fort distingué de la marine Française, qui eut l'honneur, de répandre le premier un conte sur le même sujet que traite M. *d'Argout*. Je veux parler de M. *La Place*, capitaine de vaisseau, aujourd'hui Contre-amiral, qui a fait un voyage aux Indes comme commandant de la corvette *La Favorite* et qui débite dans le troi-

sième volume de son ouvrage, une kyrielle de particularités, presque toutes inconnues, même à ceux, qui habitent l'île de *Java* depuis leur enfance. — Ces nouveautés Indiennes, sont toutes dénuées de fondement et ne méritent aucune créance et M. *La Place* en a été lui même convaincu, pendant son dernier séjour à *Batavia*, lorsqu'il assista à un diner chez feu le Lieutenant Général *De Eerens*, alors Gouverneur Général des Indes Orientales Néerlandaises; au point, qu'il a dû convenir, que son ouvrage était rempli d'inexactitudes graves sur l'île de *Java* et son administration, et qu'il s'empresserait de les rectifier dans un nouvel ouvrage sur son second voyage autour du monde. Il me serait certes bien agréable de voir, que M. *La Place* rendit ainsi justice à son propre caractère, en proclamant lui même ses erreurs et sa trop grande crédulité. En attendant, je me permets déjà de les réfuter, et cette tâche me sera d'autant plus facile, qu'elle sera à moitié remplie par la seule indication de la manière dont cet officier supérieur s'y prit, pour rassembler les notices dont il a composé cette partie de son ouvrage. — Ayant eu l'occasion de faire la connaissance de M. *La Place* pendant son séjour à *Bezouki*, durant ses excursions dans l'intérieur de cette Province, (dont l'administra-

tion était confiée au résident feu M. *De Bruyn Prince*, auprès duquel j'avais l'honneur d'être placé comme secrétaire) et pendant son voyage à *Sumanap* et son séjour à *Banjouwangui*, et ne l'ayant pas quitté un seul jour, pendant trois semaines à peu près, je serai à même de prouver que le colonel *La Place* ne cherchait point à s'adresser à ceux, qui par leur position politique ou sociale, auraient pu lui fournir des notes et des données justes, intéressantes et véridiques; mais qu'il aimait à se choisir lui même ses sources, en rejetant ou écartant celles, qui lui étaient désignées par l'expérience et la bonne foi des fonctionnaires. Nous pourrions en citer quelques exemples étonnants et inconcevables, mais il suffira de ceux, que nous allons ci-après faire connaître aux lecteurs.

Pour revenir à la brochure, il ne nous paraîtrait point étrange et même nous nous sentons incliné à croire, que M. *d'Argout*, se fiant trop à l'autorité de M. *La Place* et entraîné par le penchant inhérent aux voyageurs, de produire et de répandre des faits piquants, curieux et singuliers, a copié succinctement la narration de la cause de la guerre de *Java*; — je prie mes lecteurs]d'en juger eux mêmes, en comparant les textes tirés de l'ou-

vrage de M. La Place et de la brochure de M. Maurice d'Argout, que voici :

Texte de M. La Place, dans son ouvrage, intitulé: Voyage autour du monde, exécuté sur la corvette la Favorite, tome 3 p. 18 et 19. Paris, imprimerie royale, 1835.

Texte de M. d'Argout, page 6 et 7.

» Un événement tragique, qui, à ce qu'on raconte eut lieu à la cour du Sultan de Solo, servit de prétexte aux premières hostilités.*

» *Le Résident Hollandais auprès de ce souverain, s'éprit d'amour pour la fille du prince Icono - Gorro, homme d'un grand caractère et abhorrant les oppresseurs de son pays; un pareil adversaire était d'autant plus à craindre*

» En 1826 les Hollandais ne possédaient encore en toute propriété que la partie N. O. de Java, plus, sur divers points de la côte, quelques Compagnies et leurs dépendances. -- La majeure partie de l'île demeurait la propriété des princes indigènes, les uns tributaires de l'administration coloniale, les autres indépendants. *).

*) Voyez la page 22 où sont marquées les provinces

» qu'au pouvoir qu'il exer-
 » çait comme régent au
 » nom du jeune sultan son
 » neveu, il joignait une
 » grande influence religieu-
 » se sur tous ses compa-
 » triotes. Le refus formel
 » de *Icono-Gorro* de don-
 » ner sa fille en mariage
 » au résident, causa entre
 » eux une mésintelligence
 » qui exaspéra l'esprit du
 » fier javanais, pour lequel
 » il faut croire, que l'on
 » n'eut pas assez de ména-
 » gement. — *Un jour il*

» Leurs rapports avec
 » elle se trouvaient réglés
 » par des conventions par-
 » ticulières, très diverses
 » dans leurs clauses, remon-
 » tant à des dates plus ou
 » moins anciennes et faisant
 » obstacle à l'établissement
 » d'un régime uniforme.

» Vers cette époque éclat-
 » ta une insurrection fort
 » grave et dont *l'origine*
 » est très connue !

qui, par l'issue de la guerre ont été enlevées des Etats des princes, pour subvenir aux frais énormes de cette guerre. Si M. d'Argout avait consulté la carte de *Java*, il aurait acquis la conviction que les Hollandais possédaient en 1826 presque toute l'île depuis *Tjiringin* (dans la province de *Bantam*.) point occidental de l'île, jusqu'à *Baujouwanki*, qui est à l'autre extrémité; ce qui établit une distance de près de 300 lieues; avant l'explosion de la guerre de 1825 le Gouvernement Hollandais avait établi son pouvoir dans vingt provinces d'un premier et second ordre, qui forment les $\frac{6}{8}$ de l'île de *Java*. La mission du vicomte *Du Bus de Ghisignies*, a réduit ce nombre à quatorze d'un premier et deux d'un second ordre, par la réunion de l'administration de quelques petites provinces, sous l'autorité du Résident d'une des grandes provinces.

» mande le *Hollandais*
 » dans son palais, lui
 » montre sa fille, voilà
 » celle que tu désires, dit-
 » il d'un air féroce ; tu
 » ne peux la posséder ;
 » jamais mon sang ne
 » sera mêlé à celui d'un
 » Européen ! en finissant
 » ces mots, IL PLONGE SON
 » CRIT DANS LE COEUR DE LA
 » JEUNE FILLE et laisse son
 » antagoniste, frappé
 » d'horreur, s'échapper
 » du palais et bientôt a-
 » près de la province."

» La guerre était déclai-
 » rée ; le soulèvement des
 » indigènes fut presque
 » universel *)^{1.} ; le régent
 » de *Solo* employa le fané-
 » tisme pour augmenter le
 » nombre de ses partisans

» *Ipono-Goro*, oncle et
 » ancien tuteur de l'em-
 » pereur du *Solo*, avait
 » une fille d'une rare beau-
 » té ; le résident *Hollan-*
 » *dais* la demanda en ma-
 » riage et fut refusé. Il
 » recourut au Sultan et
 » le sultan intervint. *Ipo-*
 » *no-Goro* fit appeler sa
 » fille, puis sous les yeux
 » de l'empereur et du ré-
 » sident, IL LUI PLONGEA
 » SON KRIS DANS LE COEUR !!

» Au bruit de cet évé-
 » nement, d'un bout à
 » l'autre de l'île, les Java-
 » nais coururent aux ar-
 » mes *)^{2.}

*) 1. *) 2. Erreurs ! excepté quelques excursions momentanées des rebelles, dans les provinces de *Samarang* et de *Kadou*, les troubles se sont bornés à la seule province de *Djokjokarta* ; le reste de la population Javanaise ne prit aucune part à l'insurrection et l'on voyageait d'un bout à l'autre de l'île avec la même sécurité, que si l'on ne se fut pas douté de l'existence d'une guerre dans l'intérieur de *Java*.

» et leur inspirer sa haine,
 » contre les maîtres de *Ba-*
 » *tavia* ; ceux-ci pris au
 » dépourvu, éprouvèrent
 » d'abord quelques échecs
 » et virent mêmes les in-
 » surgés s'approcher de
 » *Samarang* et menacer
 » le chef lieu ; mais de nom-
 » breux corps de troupes,
 » commandées par un gé-
 » néral distingué, débar-
 » quèrent dans l'île où les
 » sultans alliés de la Hol-
 » lande, avaient déjà pris
 » les armes et *Java* offrit
 » le spectacle d'un vaste
 » champ de bataille."

» La guerre devint hor-
 » rible : les javanais tuaient
 » les prisonniers en leur en-
 » fonçant un crit dans le
 » côté, de manière à lais-
 » ser à ces malheureux de
 » longues heures de souf-
 » frances. De leur côté les
 » troupes *blanches*, ne se
 » montrèrent pas moins
 » cruelles : *les femmes, les*
 » *enfants, les vieillards*
 » *furent égorgés sans pi-*

» *Ipono - Goro* prit la
 » conduite de la guerre et
 » il la soutint avec achar-
 » nement."

» Fertile en incidents, en
 » désastres et en cruautés,
 » cette guerre qui prépara
 » la grandeur de la colonie,
 » la mit d'abord à deux
 » doigts de sa perte. Au
 » début, les Hollandais re-
 » foulés sur *Batavia, Sa-*
 » *marang* et *Sourabaya*,
 » se virent dans l'impuis-
 » sance de tenir la cam-
 » pagne.

» Plus tard ils prirent
 » le dessus. Les Javanais
 » avaient ravagé les plan-
 » tations coloniales ; les Hol-
 » landais ravagèrent à leur
 » tour les plantations Java-
 » naises : malgré le coura-
 » ge et l'opiniâtreté des
 » indigènes, la tactique eu-
 » ropéenne l'emporta après

» *tié* *) et la population
 » d'une multitude de vil-
 » lages disparut presque
 » entièrement."

» *Icono-Gorro* repoussé
 » du plat pays, se retira
 » dans les montagnes et
 » s'y défendit avec un cou-
 » rage, une opiniâtreté
 » dignes d'un meilleur suc-
 » cès. —

» Aidé des secours d'ar-
 » mes et de munitions, que
 » lui vendirent à ce qu'on
 » prétend, des marchands
 » Anglais de *Sincapour*,
 » il combattit pendant cinq
 » années, jusqu'en 1829,
 » mais alors les autres
 » chefs, gagnés par les
 » Hollandais ou fatigués
 » d'une lutte dont l'issue
 » ne pouvait plus être que
 » fatale à leurs intérêts,
 » ayant abandonné le mal-
 » heureux régent, celui-

» cinq années de lutte.

» Chassé de la plaine et
 » réfugié dans les monta-
 » gnes, *Ipono-Goro* com-
 » battit encore, mais ses
 » partisans ayant été suc-
 » cessivement exterminés,
 » il finit par tomber au
 » pouvoir de ses adversai-
 » res. En 1831 la pacifica-
 » tion de l'île se trouva
 » accomplie."

*) Quel panégyrique pour les héros de cette guerre et encore de la part d'un *Officier Supérieur Français!* au moins *M. La Place* nous a épargné la peine, de ceindre nos fronts de verveine, de peur que l'éloge ne nous portât à la tête. —

» ci, pressé de tous côtés
 » par les troupes ennemies,
 » fut obligé de se rendre
 » à leur générosité, qui le
 » fit conduire sur le champ
 » en exil à *Amboine*, où
 » sans doute il finira une
 » vie, dont le souvenir
 » restera longtemps parmi
 » les Javanais."

Comment faut-il qualifier ce rapport fabuleux, dépourvu de toute apparence de vérité, qu'un officier supérieur fait à son Gouvernement et rendu public par ordre du ministère? 'Comment nommerons nous l'imprudence et la légèreté de M. *d'Argout*, de copier et de reproduire un conte aussi absurde, qu'il est faux, et qui ne peut avoir de fondement que dans l'imagination d'un cerveau méchant au malade? — M. *La Place* l'a composé sur un ton d'autorité, il dit: » *Le résident Hollandais auprès du Sultan de Solo, s'éprit d'amour pour la fille du Prince Icono-Gorro le refus formel de celui ci, causa entre eux une mésintelligence, qui exaspéra l'esprit du feroce Javanais un jour il manda le Hollandais dans son palais, lui mon-*

» *tre sa fille : » Voilà celle que tu désires, dit-il*
 » » *d'un air féroce, tu ne peux la posséder ; jamais*
 » » *mon sang ne sera mêlé à celui d'un Européen* »
 » *en finissant ces mots, IL PLONGE SON CRIS DANS*
 » *LE COEUR DE LA JEUNE FILLE.*” !!! —

M *d'Argout* s'est empressé d'adopter cette sotte histoire et l'a reproduite sur un ton varié, plus succinct, plus modéré, mais comme un fait *très connu*; il dit : » *Ipono-Goro, oncle et ancien tuteur de l'em-*
 » *pereur du Solo, avait une fille d'une rare beauté.*
 » *Le résident hollandais la demanda en mariage*
 » *et fut refusé. Il recourut au sultan et le sultan*
 » *intervint. Ipono-Goro fit appeler sa fille et puis*
 » *sous les yeux de l'empereur et du résident, IL LUI*
 » *PLONGEA SON CRIS DANS LE COEUR !!!* —

En copiant ces lignes, nous nous demandons comment il a été possible, que deux étrangers, deux citoyens d'une nation, dont l'urbanité et la générosité sont généralement connues, qu'un homme du rang distingué de M. *La Place* et honoré d'une mission aussi délicate qu'était la sienne, ait pu entacher d'un tel mensonge un rapport officiel à son Gouvernement en reniant ainsi, les convenances que les nations se doivent les unes aux autres? N'y aurait il pas lieu de croire, que la jalousie et la haine personnelle de M. *La Place* contre les Hollandais

lui aient suggéré un conte aussi incroyable qu'il est contrové? Quel habitant de bon sens de *Java* aurait pu lui donner le mot d'une histoire, dont la moindre idée n'est jamais entrée dans la cervelle d'un Javanais, ni d'un colon Européen? dont personne, hors l'auteur, n'a entendu parler? Comment en effet expliquer la conduite du colonel, qui visitait pour la première fois de sa vie, l'île de *Java*; qui, à ce qu'il me disait lui même, n'avait absolument la moindre notion relative à l'administration de cette colonie, ni à l'art de gouverner une population d'environ dix millions d'individus, avec une force militaire si peu considérable que les garnisons à *Java*; comment expliquer la conduite du colonel, dis-je, qui attaque et blesse à la fois si injustement le caractère des hauts employés de l'administration coloniale et de celui, qui était honoré de la confiance de son Souverain? Si effectivement ce crime atroce eut été perpétré, le coupable résident qui l'aurait provoqué par l'infamie de sa conduite et de son impudence effrénée, aurait été puni plus sévèrement par un ordre, émané du digne Gouverneur Général, qui a su faire expier (en 1822) par la peine capitale et infamante, l'inconduite criminelle et atroce d'un officier supérieur!! et alors une insurrection qui se changea bientôt

en une guerre funeste et sanglante, qui désola l'île de *Java* pendant cinq années, aurait été prévenue. Il n'en est pourtant rien; aucun indice n'en prouve la moindre apparence et la vérité dément tout à fait ce déloyal et insigne mensonge, par la simple raison que le résident, dont il est question *) ÉTAIT MARIÉ ET VIVAIT AVEC SA FEMME à DJOKJOKARTA, AU MOMENT OÙ L'INSURRECTION ÉCLATA! par conséquent, il était impossible, que ce même résident demandât en mariage une des filles d'un prince *Mahométan*, établi dans la même ville, où résidait le principal fonctionnaire Hollandais! — Il faut une grande dose de bonhomie pour croire à de telles sottises! et beaucoup plus d'assurance, pour oser leurs donner place dans un rapport officiel.

Généralement les observations de M. *La Place* sur les possessions Néerlandaises, ont eu fort peu de succès, à cause des sentiments haineux et de mépris qui ont dirigé la plume de l'auteur, contre le Gouvernement et les fonctionnaires d'une colonie, où il venait réclamer l'hospitalité, qui lui a été généreusement accordée, ainsi qu'à l'État major de *la Favorite*, *) avec la cordialité et la bienveil-

*) M. *Smissaert*.

*) C'est toujours pour moi un bien agréable souvenir, d'avoir fait la connaissance de MM. *Verdier*, *Eydoux*, *Serval*, *Paris*,

lance que l'on ne rencontre guère à un si haut degré, que chez les habitans Européens de *Java*; — après avoir parcouru ces nouvelles fabuleuses et exagérées, on se contenta de plaindre l'auteur et de rire de l'urbanité anti-Française, avec laquelle il répondait au bienveillant accueil qu'il avait reçu chez eux. Comme j'ai eu déjà l'occasion de le dire, à son arrivée à *Batavia*, (où M. *La Place* n'avait pas dirigé *la Favorite*, lorsqu'il honora l'île de *Java* de sa première visite,) on lui fit sentir d'une manière fort délicate, la fausseté des observations et l'inconvenance des contes qu'il avait écrits sur *Java*, dans son rapport au ministre de la marine Française.

M. *La Place* en convint et promit de son propre mouvement, qu'il reviendrait dans ses prochaines relations sur ses erreurs et qu'il s'empresserait de les démentir. *) Satisfaits provisoirement, d'une telle déclaration de la part du colonel, donnée en présence des Hauts fonctionnaires de l'administration, nous attendîmes patiemment l'accomplissement de sa promesse et même nous l'oubliâmes presque tout à

de *Boissieu* et autres, tous officiers de *la Favorite*, de vrais Français, dans toute l'acception du mot.

*) Il est à ma connaissance, qu'il a fait la même promesse en *Europe*, après la publication de son rapport.

fait; mais voilà, un autre voyageur dans ces régions lointaines qui, après son retour en Europe et faisant aussi parade de connaissances acquises dans ses excursions, reproduit comme *un fait historique* le conte de M. *La Place* sur la cause de la guerre de *Java*, depuis 1825 à 1830, et c'est après ce second acte de légèreté pour ne pas dire plus, qu'il importe d'éclairer tous ceux, qui auraient pu ajouter foi à des imputations calomnieuses et ridicules. — Telle est la tâche que je me suis prescrite; je me propose donc de désabuser tous ceux, qui ont du croire que le rapport, fait par le commandant de *la Favorite* à son Gouvernement, n'était que l'expression de la vérité la plus consciencieuse et j'apprendrai à la fois à MM. *La Place* et *d'Argout*, ainsi qu'à leur compatriotes, les causes les plus vraisemblables de cette guerre funeste, qui a éclaté à *Djokjokarta*, et non pas à *Solo* ou *Sourakarta*, comme prétendent ces messieurs.

Avant d'arriver à ce sujet, je tiens à prouver à mes lecteurs, comment M. *d'Argout* s'est trompé dans la juste et exacte description de quelques sujets intéressants, relatifs à l'administration à *Java*; des mille et une erreurs qui figurent dans sa brochure, je n'en releverai que quelques unes, trop évidentes pour être passées sous silence,

En parlant de l'administration actuelle de l'île de *Java*, l'auteur dit, page 2 de sa brochure :

» La colonie est administrée par un Gouverneur
 » Général, avec le concours et l'assistance du conseil
 » des Indes Néerlandaises ; ce conseil se compose :

» du Gouverneur Général, Président,

» d'un Conseiller, Vice-Président,

» » » de la Guerre,

» » » des Finances,

» » » du Commerce,

» » » des Cultures,

» « » de la Police, &c.

Il n'y a à *Java*, ni *conseiller de la guerre*, ni *conseiller du commerce, des Finances* &c. — Pour donner une esquisse du Gouvernement Néerlandais dans cette île, je vais en tracer les élémens principaux.

Le Gouverneur Général, chef suprême des Indes, administre les possessions avec le concours d'un conseil, dont il est président : -- ce conseil est composé : d'un Vice-Président et de quatre conseillers ; le Gouverneur Général et le conseil sont assistés par un secrétaire général des Indes et par autant d'adjoints, que le service exige.

Outre ce conseil suprême et sous la surintendance du Gouverneur Général, la colonie est régie, par :

a. *La Cour suprême de Justice*, composée :

d'un Président,
d'un Vice-Président,
cinq Conseillers.

b. *La Direction Générale des Finances*, composée :

du Directeur Général des Finances, Président du conseil ;
du Directeur des Impôts et domaines ;
du Directeur des produits et magasins ;
du Directeur des cultures ; membres du conseil des finances.

c. *La Chambre des comptes*, composée :

d'un Président,
quatre membres.

d. *Dix neuf Résidents*, administrant autant de Provinces à Java, nommément : *Bantam*, *Batavia*, (capitale de l'île), *les Régences du Préanger*, *Chéribon*, *Tagal*, *Pékalongan*, *Samarang*, *) *Banjoumaas*, *) *Madion*, *Kadou*, *) *Baglen*, *Sourakarta*, *Djokjokarta*, *Japara* et *Joöna*, *Rembang*, *Sourabaya*, *) *Kediri*, *Pasourouhan*, *Bezouki* et *Banjouwanguï*.

*) Les provinces marquées d'un astérisque, sont celles, qui ont accru les domaines du Gouvernement, après la dernière guerre.

e. *Trois Sous-Résidents*, qui administrent en chef, sous l'autorité du Gouverneur Général, autant de Provinces d'un second ordre ou divisions de première classe; nommément:

Buitenzorg, *Krawang* et *) *Patjitan*.

L'administration, la direction et la conduite des troupes de terre, sont confiées à un officier Général comme commandant de l'armée aux Indes; celles des forces navales, sont déferées à un contre-amiral, commandant de la marine aux Indes; le tout sous l'autorité et le commandement du Gouverneur Général, comme Général et Amiral en chef.

Ceci suffira je pense, pour donner une meilleure idée, de l'administration des Indes Néerlandaises, que ce qui a été dit par M. *d'Argout*; il me serait impossible de réfuter tous les détails administratifs, dont il lui a plu de donner des aperçus erronés, sans trop m'écarter de mon but et abuser de la patience de mes lecteurs.

En traitant du montant des revenus de la colonie, l'auteur s'exprime ainsi, page 24, en parlant des fermes et des taxes:

» Parmi les taxes levées sur les *Chinois*, il en est
 » une qui se distingue par son étrangeté. Nul *Chi-*
 » *nois* ne peut porter la queue ou laisser croître les
 » ongles, sans payer une redevance d'une piastre par

» an. Tout Chinois arrêté dans un lieu public, sans
 » pouvoir produire sa quittance, paie une seconde
 » fois, *sous peine d'être conduit immédiatement*
 » *chez un barbier, qui lui coupe la queue et les*
 » *ongles!! —*»

C'est par trop extravaguer, en vérité! cette platitude est le pendant du conte bleu de la fille d'*Ico-Gorro* ou de *Ipono-Gorro*.

Il est de fait connu, que nulle nation aux Indes Néerlandaises, ne jouit de tant de liberté individuelle et sociale, que les Chinois, en récompense de leur industrieuse activité, de leur esprit commercial et par conséquent de leur utile présence à *Java*. Cette liberté est même si peu limitée, qu'un Chinois, nouvellement arrivé à *Batavia*, peut, après avoir donné la caution personnelle prescrite par la loi, emporter son paquet, parcourir l'île d'un bout à l'autre et se fixer où bon lui semble; tandis qu'un Européen, non Néerlandais, ne peut obtenir que moyennant une rétribution de 110 florins ou 230 francs, un permis de séjour temporaire et il lui est interdit, de se fixer hors des limites de *la Capitale de Java*, à moins qu'il n'y ait des raisons majeures, qui l'exemptent des termes de la loi.

Ainsi, un Chinois jouit d'une faveur plus étendue, qu'un Européen, et vous prétendez qu'en vertu de

tels principes libéraux, l'administration coloniale mette une entrave au cours de la nature? que l'on impose une taxe sur la croissance *des ongles et des queues des Chinois*? que tout individu de ce peuple, ne pouvant prouver l'acquit de cette taxe, paie une seconde fois, sous peine que le *Gouvernement lui fasse couper la queue et les ongles?!!* — Comment ne pas rire d'une pareille histoire? passons outre en ajoutant, qu'il est à espérer, que l'on aura suivi les sages avis d'un Général, ex-conseiller des Indes, actuellement établi en Hollande, et du résident actuel de *Sourabaya*, ancien résident de *Batavia*, *) tendant: à ce que les Chinois fussent plus restreints dans la trop grande liberté qu'ils ont, de se nicher par tout et où bon leur semble, à cause, de leur caractère usuraire, juif, et rusé qui les rend supérieurs aux simples Javanais.

Au chapitre des dépenses de la colonie, l'auteur s'exprime ainsi à la page 25, de la brochure, en parlant des fonctionnaires: » Le Gouvernement colonial, confié depuis longtemps à des hommes d'un rare talent, jouit d'une réputation méritée d'ordre, d'habileté et de grandeur; leurs traitements sont » en général fort élevés, car ce n'est qu'en déplo-

*) MM. *Nahuijs de Burgst* et *Pietermaat*. —

» yant un certain luxe, que les fonctionnaires
 » obtiennent des naturels obéissance et respect;
 » d'ailleurs ces fonctionnaires, choisis en Hollande,
 » parmi l'élite des employés du Gouvernement, ne
 » se décident à s'expatrier, que par la certitude
 » d'acquérir de grands avantages à Java."

En réitérant nos sincères hommages à M. d'Argout, pour la trop flatteuse opinion qu'il veut bien avoir des employés chefs à Java, je dois pourtant à ces mêmes fonctionnaires et en général à tous les employés aux Indes, soit civils, soit militaires d'un rang plus ou moins élevé, de m'arrêter, à son opinion à l'égard du luxe déployé à Java et des grands avantages, dont ces fonctionnaires jouiraient.

D'abord, j'aurai l'honneur de lui faire observer, que ce n'est nullement en déployant un certain luxe, que l'on pourrait obtenir *obéissance et respect des naturels*! — La guerre de Java, celle de Palembang et de Makassar, et une foule d'autres exemples démentent cette assertion; certes, si par ce moyen seul l'on pouvait dominer les peuples Indiens et leur imposer une entière soumission, les Gouvernements des possessions aux Grandes Indes, n'offriraient pas tant de difficultés, souvent presque inextricables et n'exigeraient pas tant de perspicacité,

et de connaissance locale, dans les fonctionnaires chefs, des administrations au *Bengale* et à *Java*.

Le fait est, qu'un étranger qui arrive nouvellement à *Batavia*, est frappé du grandiose et du confortable qui règne dans ces parages. Après un séjour tant soit peu prolongé, ce même étranger se convaincra que ce n'est ni par ostentation, ni dans un but politique, que les Européens y mènent une vie luxueuse en apparence, mais que c'est le climat fatigant et brûlant des tropiques, qui les oblige de se servir à tout moment et à chaque sortie, de voiture; d'habiter des maisons vastes et aérées; que la nécessité et les usages du pays, les forcent d'avoir un train d'esclaves ou de domestiques libres et d'en être suivis toujours et partout; que c'est un besoin inévitable du pays, d'avoir une remise de un, deux et trois équipages et quatre à dix chevaux dans l'écurie; par conséquent, l'étranger qui aura bien pénétré toutes ces choses, conviendra aisément, qu'une telle manière de vivre, entraîne des frais énormes et que la vie à *Java* est relativement beaucoup plus chère qu'en Europe; donc, qu'il a été fort sage de la part des Commissaires Généraux, chargés de l'organisation des Indes Néerlandaises en 1816, après la reddition des Anglais, d'accorder aux fonctionnaires civils et militaires, des traitements assez élevés,

pour qu'ils puissent être à même, de subvenir convenablement aux besoins d'une vie si dispendieuse et si différente de celle de l'autre hémisphère; — je suis convaincu même, que si les Commissaires Généraux devaient régler derechef les appointements aux Indes, ils en augmenteraient le montant, (surtout ceux des officiers subalternes,) au lieu d'incliner à les diminuer, ce que l'on a vu trop souvent, dans les dernières années. — L'on se trompe généralement en Europe, en s'imaginant, que *tout individu Européen* au service du Gouvernement Néerlandais aux Grandes Indes, après un certain laps de temps, aurait pu économiser une fortune honorable et indépendante! bien loin de là; si l'on se donne la peine, d'entrer dans les détails pécuniaires de la vie à *Batavia*, à *Samarang* et à *Sourabaya*, on acquerra la conviction, qu'un ménage *médiocrement tenu* quoique *honnête et aisé*, ne demande pas moins que *mille florins des Pays-Bas*, ou 2100 francs de France PAR MOIS, ou bien un revenu de 25200 francs par an; ainsi, un conseiller de la Haute Cour de Justice, un membre de la Chambre des Comptes, n'ayant que *mille florins* d'appointements par mois, il faut qu'ils observent une bien stricte et bien sage économie, surtout s'ils sont mariés et pères de famille.

pour faire honneur à leur rang et à leur position sociale et pour tenir tête aux énormes frais de ménage et d'entretien, sans parler du devoir impérieux de conserver sans la moindre atteinte leur intégrité et leur indépendance; car l'établissement seul d'une famille, à un des chefs lieux de *Java* pour peu qu'il soit décent et selon les besoins du pays, exige une dépense immédiate d'au moins 10 à 12,000 florins ou de 21,100 à 25,300 francs de France. *)

Et comment serait-il possible, dans cet état de choses, de se réserver une fortune pour ses vieux jours, afin d'en jouir paisiblement, lorsque déjà on a épuisé ses forces, sous un ciel brûlant et dans un

*) Au commencement de son 3^e volume *M. La Place* dit: *qu'à Java, TOUT ÉTAIT VÉNAL, MÊME LA JUSTICE, avant l'arrivée du vicomte Du Bus de Gisignies!!*

Si nous demandions à *M. La Place*, quelle voie serait la plus commode d'outrager une nation, bien certainement il nous répondrait: » la calomnie, parce qu'on attaque avec un seul mot, et » qu'il faut des pages pour se défendre." Mais si un individu observait cette leçon à votre égard et qu'il vous calomniait vous ou vos compatriotes, par méchanceté ou par haine, que feriez vous? » je triompherais de la calomnie en la dédaignant, et » comme *Oxenstiern*, je dirais: » » il y a des gens, dont la » » haine et la méchanceté font plus d'honneur que les louanges » » et l'amitié." Observons cet avis!

climat, qui mine toutes les facultés? L'on se figure en général, que les fonctionnaires aux Indes, *) après un séjour de 12 à 15 ans et plus dans ces parages et après y avoir vécu, selon leur rang et sans s'être privés de ce qui est *absolument nécessaire*, pour rendre la vie tant soit peu agréable, à une distance de la mère patrie d'environ *quatre mille lieues*, auraient pu acquérir une petite fortune, pour se retirer du service et vivre convenablement soit à *Java* ou en *Europe*?

Il n'y a pas, à ma connaissance un seul exemple de ce genre et je prétends au contraire, que cela est impossible, à moins que l'on ne s'adonne à des spéculations, ou que des administrations ou des régies particulières, compatibles avec le poste qu'on occupe, ne vous ouvrent la perspective d'une indépendance aisée après un certain laps de temps; — mais économiser une fortune honnête sur les *seuls appointements du Gouvernement*, sans se refuser l'absolu nécessaire pour vivre convenablement à *Java*, est aussi impraticable qu'il est impossible à M. *La Place*, de prouver ses calomnies, indignes d'un homme d'honneur, contre la bonne foi et l'intégrité

*) Je ne veux désigner ici, que les employés de 1500 à 1000 florins par mois et au dessous de ce chiffre. —

des fonctionnaires aux Indes! -- Je pourrais prouver par des chiffres, que les employés aux Indes ne sont payés que suffisamment, pour y vivre d'une manière convenable, selon les besoins du pays, et que les mesures du Commissaire Général *du Bus* et la masse de cuivre monnayé, dont la mise en circulation a dû porter préjudice aux fonctionnaires civils et militaires, en leur imposant l'obligation de recevoir à *Batavia* la moitié, et ailleurs DEUX-TIERS de leurs appointements, d'une monnaie obsidionale, sur laquelle il faut perdre de 20 à 40 pourcent, ont diminué le montant des traitements d'un *cinquième*; qu'un employé de mille florins par mois, n'en reçoit effectivement que *huit cents*; qu'un officier inférieur à *Java*, doit perdre sur son traitement minime de 125 florins ou 260 francs par mois, au moins 35 florins ou 73 francs; *) toutes ces preuves seraient très simples, mais cela m'entraînerait trop loin du but principal, que je me suis proposé. *)

Après tout ceci j'aime à croire que M. *d'Argout* voudra bien convenir, de la fausseté de ses assertions et qu'il reconnaîtra avec nous, *d'abord*: que son

*) Voir de *Stuers*, Mémoires sur la guerre de *Java*, p. 147 & 148 à la note, et p. 156.

*) Plus tard, nous aurons l'occasion de prouver évidemment, ce que nous venons d'avancer.

premier raisonnement est un paradoxe ; car , ce qui est grandiose , splendide et luxe en Europe , n'est qu'ordinaire et nécessité aux Indes , en conformité des usages , de la manière d'y vivre et du climat de ces régions tropiques ; en *second lieu* : que les avantages des fonctionnaires , ne sont effectivement pas si grands que l'on croit , et qu'il est à espérer , que l'on rémédiera aux torts , faits aux fonctionnaires civils et militaires , par une mesure inique et onéreuse.

Page 30 ; l'auteur entre ici dans la contemplation de l'avenir probable , des possessions Hollandaises dans l'Inde et rend justice aux efforts habilement combinés de l'administration courageuse et persévérante. En comparant les deux Indes au *Bengale* et en *Océanie* , l'auteur avance à la page 34 : » les éta-
 » blissements Hollandais , vivent et prospèrent sous la
 » protection de l'océan. Ils ne peuvent être conquis
 » ni même insultés , que par une puissance mari-
 » time du premier ordre. Or , d'où viendrait l'ag-
 » gression ? La France n'aura jamais de motifs d'y
 » songer. L'Angleterre a pour longtemps de pesan-
 » tes affaires sur les bras , et d'ailleurs quel serait
 » aujourd'hui le prétexte ? A la vérité , la concu-
 » rence des ports francs de *Rhio* et de *Singapore*
 » ou bien , *les colonisations que les Anglais veulent*

» créer au Nord de Bornéo, deviendrait peut-être
 » un jour un sujet de querelle etc.»

Arrêtons-nous un moment aux lignes en italiques
 ci-dessus et examinons succinctement, si les Anglais
 auraient le droit de se fixer à Bornéo. D'après l'ar-
 ticle 6 du traité de Londres, conclu entre l'Angle-
 terre et les Pays-Bas le 17 Mars 1824, il est con-
 venu : » que les agents aux Indes, des parties con-
 » tractantes, ne pourront former de nouveaux éta-
 » blissements dans aucune des Iles des mers Orien-
 » tales, sans l'autorisation préalable de leurs
 » Gouvernements respectifs en Europe.» — Voici

le texte de cet article en Anglais, comme il a été
 signé et ratifié : » *It is agreed that orders shall*
 » *be given by the two Governements, to their*
 » *Officers and Agents in the East, not to form*
 » *any new settlement on any of the Islands in*
 » *the Eastern seas, without previous authority*
 » *from their respective Governements in Europe.»*

Si donc vraiment les agents Anglais aux Indes,
 créent des colonisations au nord de Bornéo ou
 bien veulent les créer, ils ne sauraient effectuer
 ce dessein, sans observer l'obligation qui leur a
 été imposée : » *Not to form any new settlement*
 » *on any of the Islands in the Eastern seas,*
 » *WITHOUT PREVIOUS AUTHORITY FROM THE RESPECTIVE*

» GOVERNEMENTS IN EUROPE, » afin que le Gouvernement Néerlandais puisse s'y opposer de la manière la plus énergique, parce que l'établissement de cette nation au nord de *Bornéo*, renouvellerait les fâcheuses mésintelligences et les contestations territoriales, occasionées par l'esprit d'envie et de jalousie de l'ancien Lieutenant Gouverneur de l'île de *Java* Sir *Thomas Stamford Raffles*, après la reddition des Colonies Orientales aux Pays-Bas, en vertu des traités de 1814, et lors de son séjour à *Benkoulen* (*Sumatra*) et de l'usurpation de *Singapore* en 1819.

Quel était le but principal des Pays-Bas en signant le traité de *Londres* de 1824? — d'abord : de régler et de vider les questions et les contestations désagréables et multipliées, entre les agents des deux nations aux Indes et de finir une guerre de postes et d'îlots, qui empêchait le développement de la prospérité dans ces parages et influait sur la bonne intelligence des deux nations en Europe; — en second lieu, de nous débarrasser de nos établissements peu avantageux sur la terre ferme de *l'Hindostan*; l'abandon de la presque île de *Malakka* et de l'île de *Singapore* contre la cession du fort *Marlborough* et de toutes les autres possessions Anglaises dans l'île de *Sumatra*;

la renonciation du Cabinet *Britannique*, aux réclamations à l'égard de l'occupation de l'île de *Bil-liton* près de *Banka* et des îles de *Bintang*, *Carimon*, *Battam*, *Lingin* etc. au sud du détroit de *Singapore*.

Ainsi la politique Néerlandaise envisageait l'avantage, de rester seule maîtresse et souveraine de l'île de *Sumatra*, d'écarter les autres nations Européennes des côtes de cette île et de celles de *Bornéo* et de *Banka*, comme les bases d'un système solide de centralisation de nos possessions aux Grandes Indes.

L'accomplissement de ces vues désirées, nous fut assuré par le zèle, le crédit et l'esprit politique de nos plénipotentiaires, le baron H. FAGEL, alors Ambassadeur extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à la cour de *Londres* et M. A. R. FALCK, alors Ministre pour l'instruction publique, l'industrie nationale et les colonies.

Voici le résultat textuel de leurs négociations, concernant les points sus mentionnés :

Art. 8.

S. M. le Roi des Pays-Bas cède à S. M. Britan-

Art. 8.

His Netherland Majesty cedes to his Britannic

nique, tous les établis-
 sements sur le continent de
 l'Inde et renonce à toutes
 les prérogatives ou exemp-
 tions, qui ont été possé-
 dées ou réclamées en ver-
 tu de ces établissemens.

Art. 9.

La factorie du fort
Marlborough et toutes les
 possessions Anglaises dans
 l'île de *Sumatra*, sont
 cédées par le présent trait-
 té à S. M. le Roi des Pays-
 Bas, et S. M. Britannique
 promet en outre, qu'il
 ne sera pas formé d'éta-
 blissement Britannique
 dans cette île, et qu'au-
 cun traité ne sera conclu
 sous l'autorité Britanni-
 que, avec aucun des prin-
 ces, chefs ou Etats In-
 digènes qu'on y trouve.

Majesty, all His establish-
 ments on the continent
 of India, and renounces
 all privileges and exemp-
 tions enjoyed or claimed,
 in virtue of those esta-
 blishments.

Art. 9.

The factory of fort
Marlborough and all the
 English possessions on the
 Island of *Sumatra*, are
 hereby ceded to His Ne-
 therland Majesty; and His
 Britannic Majesty further
 engages, that no British
 settlement shall be formed
 on that Island, nor any
 treaty concluded by Bri-
 tish authority, with any
 native prince, chief or
 state therein.

Art. 10.

La ville et le fort de *Malakka* et ses dépendances, sont cedées par le présent traité à S. M. Britannique; et S. M. le Roi des Pays-Bas s'engage pour lui même et pour ses sujets, à ne jamais former d'établissement dans aucune partie de la presqu'île de *Malakka*, et à ne conclure aucun traité avec aucun des princes, chefs ou Etats Indigènes qu'on y trouve.

Art. 11.

S. M. Britannique se désiste des objections, qui ont été faites contre l'occupation de l'île de *Billiton* et de ses dépendances, par les agents du

Art. 10.

The town and fort of *Malakka* and its dependencies, are hereby ceded to His Britannic Majesty; and His Netherland Majesty engages for Himself and His subjects, never to form any establishment on any part of the Peninsula of *Malakka*, or to conclude any treaty with any native prince, chief or state therein.

Art. 11.

His Britannic Majesty withdraws the objections, which have been made to the occupation of the Island of *Billiton* and its dependencies, by the a-

Gouvernement des Pays-
Bas.

Art. 12.

S. M. le Roi des Pays-
Bas se désiste des objec-
tions, qui ont été faites
contre l'occupation de
l'île de *Singapore* par les
sujets de S. M. Britanni-
que. Cependant S. M.
Britannique promet, qu'il
ne sera pas formé d'éta-
blissement Britannique
dans les îles de *Carimon*,
ou dans les îles de *Bat-
tam*, *Bintang*, *Lingin*,
ou dans aucune des autres
îles, situées au sud du
détroit de *Singapore* et
qu'aucun traité ne sera
conclu sous l'autorité Bri-
tannique, avec les chefs de
ces îles.

gents of the Netherland
Government.

Art. 12.

His Netherland Majesty
withdraws the objections,
which have been made to
the occupation of the Is-
land of *Singapore*, by
the subjects of His Bri-
tannic Majesty. His Bri-
tannic Majesty, however
engages, that no British
establishment shall be ma-
de on the *Carimon* Isles,
or on the islands of *Bat-
tam*, *Bintang*, *Lingin*
or on any of the other
islands, south of the
straight of *Singapore*, nor
any treaty concluded by
British authority, with
the chiefs of those islands.

Art. 15.

Les Hautes parties contractantes conviennent, qu'aucun des territoires ou établissements, dont il est fait mention aux art. 8, 9, 10, 11 & 12 ne pourra jamais être transféré à aucune autre puissance. Dans le cas où l'une ou l'autre des dites possessions serait abandonnée, par l'une des parties aujourd'hui contractantes, le droit de l'occuper, passera immédiatement à l'autre.

Art. 15.

The High contracting parties agree, that none of the territories or establishments mentioned in articles 8, 9, 10, 11 & 12, shall be, at any time, transferred to any other power. In case of any of the said possessions being abandoned by one of the present contracting parties, the right of occupation thereof, shall immediately pass to the other.

En nous résumant, nous demandons, ne serait ce pas une imprudence bien grande, d'après les termes de ce traité, de souffrir que les Anglais s'emparassent des côtes septentrionales de *Bornéo*, après les dissentiments qui ont régné depuis 1816

à 1820 entre les agents des deux nations, aux Indes, occasionés par l'obstination et les menées d'un homme qui transgressa ses instructions?

Les Anglais une fois établis dans cette partie de *Bornéo*, ne manqueraient point de pénétrer dans l'intérieur de cette île, la plus étendue peut-être du monde; de s'y emparer de terrains immenses, pour en faire un débouché d'exploitation et à la fin, d'empiéter sur nos possessions au sud et à l'est des côtes de cette île, nommément *Sambas*, *Ban-jermassing*, *Pontianak* & — il en naîtrait de nouveau, des réclamations de part et d'autre et une mésintelligence entre les deux nations serait inévitable; car, une fois bien établis dans l'intérieur de cette île monstre, les Anglais ne l'évacueraient qu'à regret et de force, en excitant toutefois la population contre l'administration Néerlandaise, ce qui ne manquerait pas de produire de malheureux effets, à cause des germes de malveillance et de jalousie, répandus par l'agent Anglais, auquel il a été déjà fait allusion.

J'ignore si l'assertion de *M. d'Argout* a quelque fondement réel, et bien que je n'aimerais pas à la contredire tout à fait, par rapport aux antécédents des Anglais aux Indes, je ne saurais, vu les erreurs de l'auteur, y ajouter non plus une

pleine et entière confiance. En tout cas, j'ai cru bien faire de traiter succinctement ce sujet, afin d'y fixer l'attention.

Nous nous bornerons ici, pour ce qui est des inexactitudes dans la brochure de M. d'Argout, car il faudrait entrer dans des détails trop minutieux, pour détromper l'auteur d'une manière évidente, des fausses opinions qu'il émet sur un grand nombre de sujets, généralement peu connus en Europe et du reste d'une importance trop subordonnée, pour s'y arrêter plus longtemps. Nous nous bornerons dis-je, à la recherche des causes apparentes, de la dernière guerre de *Java*, qui éclata au mois de Juillet 1825 et finit au mois de Mars 1830, par la saisie du principal rebelle, le prince *Dipo-Negoro*.

Je me dois à moi même, de déclarer, que ce n'est nullement mon but de faire parade d'érudition et de savoir relativement au sujet qui va être traité fort succinctement; les données qui sont venues à ma connaissance pendant mon séjour aux Indes, n'ayant pu me suffire pour composer cet abrégé, il m'a donc fallu consulter et confronter divers ouvrages et écrits au sujet des causes de cette guerre; ainsi je ne produirai rien de nouveau à cet égard, qui ne soit déjà connu à *Java* ou en *Hollande*, mais

en conciliant autant que possible, les différentes opinions émises par les auteurs ci-après dénommés, je tâcherai de donner une idée claire des causes, qui ont contribué à rendre le prince *Dipo-Negoro* rebelle et qui ont occasioné une guerre dont l'issue lui a été si funeste, ainsi qu'à tous ceux qui par un sentiment de fanatisme se sont préparés le sort, qu'ils ont encouru.

Les ouvrages et les écrits dont j'ai tiré les principaux matériaux, pour composer l'esquisse suivante sont ceux :

du Comte C. S. W. DE HOGENDORP, Conseiller des Indes orientales Néerlandaises, intitulé : *Coup d'oeil sur l'île de Java*, écrit en Français ;

du Major, (actuellement Colonel) F. V. A. CHEVALIER DE STUERS, en dernier lieu Gouverneur des *Iles Molucques*, actuellement en congé, intitulé : *Mémoires sur la guerre de l'île de Java, de 1825 à 1830*, également écrit en Français ;

du Colonel, (actuellement Général-major,) BARON NAHUIJS DE BURGST, ancien Résident et Commissaire du Gouvernement auprès des cours de *Sourakarta* et de *Djokjokarta* ; en dernier lieu, Conseiller des Indes Orientales Néerlandaises, actuellement en retraite, intitulé : *Rapports officiels*

relatifs à la guerre de l'île de Java, de 1825—1830;

de feu M. J. J. VAN SEVENHOVEN, ancien Résident de *Sourakarta* et Commissaire du Gouvernement auprès de cette cour et celle de *Djokjokarta*; en dernier lieu Conseiler des Indes Orientales Néerlandaises; une dissertation, *sur les causes motrices de la guerre de l'île de Java, de 1825 à 1830*, qui a paru dans un ouvrage périodique des Indes Néerlandaises, (*tijdschrift van N. I.*), 1^e série n^o. 8;

de M. J. F. WALRAVE VAN NES, ancien Résident de *Djokjokarta*, actuellement Résident de *Samarang*; un mémoire inédit, *sur les causes apparentes des troubles de l'année 1825 et les suivantes, dans les terres princières*; et enfin, de quelques notes et données, recueillies à *Java*, pendant mon séjour dans cette île. *) C'est surtout le mémoire de M. *van Nes*, qui m'a été le plus utile, pour relater les *faits historiques* que l'on va lire.

*) J'engage beaucoup MM. *La Place* et *d'Argout*, à faire l'acquisition des ouvrages du comte de *Hogendorp* et du Colonel *de Stuers*, écrits et publiés en *Français*; il est singulier que M. *d'Argout* n'ait pas consulté ces ouvrages, qui ont déjà paru dans les années 1830 et 1835.

Ce digne fonctionnaire qui fut Résident à *Djokjokarta* pendant les dernières années de la guerre et qui après, comme Résident de *Pasourouhan* a mérité de la patrie en élevant cette province au plus haut degré de prospérité et d'industrie, aura sans doute recueilli la récompense des services éminents, rendus à la Colonie, en siégeant à cette heure dans le Conseil Suprême. Les deux années, pendant lesquelles j'ai eu l'honneur de servir sous les ordres de M. *van Nes*, en ma qualité de secrétaire de la province de *Pasourouhan*, resteront gravées dans ma mémoire, comme l'époque la plus heureuse de ma carrière. *)

*) Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que Sa Majesté le Roi vient de nommer M. *van Nes*, comme Conseiller des Indes Orientales Néerlandaises.

Il est en principe presque incontestable, qu'un peuple quelconque, gouverné par l'influence d'une nation étrangère, s'efforcera toujours de secouer le joug qui lui est imposé, nonobstant l'intime conviction, que l'exiguïté de son pays et l'inaptitude de ses habitans ne sauraient en maintenir l'indépendance, sans avoir recours à une intervention étrangère. Pénétré de cette dernière vérité le Sultan de *Djok-jakarta*, *Hamangkou -- Bouana I.*, qui vivait au milieu du siècle précédent, aimait à dire : » c'est par » la volonté de Dieu, que la Compagnie des Indes » Orientales s'est établie à *Java*, pour lui donner » une paix stable, et celui des princes qui la troublerait, perdrait la bénédiction céleste. »

En général, les soulèvemens contre l'autorité légitime, peuvent être considérés comme émanés de

quelques ambitieux, stimulés par les passions de grandeur et de jalousie. Les insurrections aux Grandes Indes et même en Europe, ont prouvé cet axiome. Ce sont ces trouble-paix, jaloux de la tranquillité des nations et avides de voir couler le sang, qui préparent et attisent le feu de la révolte et de la guerre civile, entraînent les individus d'une même société, d'une même famille à se haïr et à s'entr'égorger, et détruisent ainsi tout les sentiments généreux et toute idée de moralité, qui lient et protègent les nations. Trop souvent les victimes de ces événements des passions, ignorent elles mêmes la cause de leur rage effrénée et succombent en maudissant les noms de leurs meneurs, qui au moment du péril, se tiennent ordinairement à l'écart de la scène séditeuse, devastatrice et sanguinaire, dont ils ont jeté les premières semences.

Il n'est point étrange, que la cause motrice d'une révolte contre le pouvoir légitime, soit fort éloignée de l'époque de son explosion et qu'elle prenne son origine dans la complication d'événements antérieurs, qui en germant dans les esprits séditeux, se développent avec le temps dans les familles et s'enflamment au moment, où une parfaite tranquillité semble régner dans les Etats. C'est ainsi qu'on peut appliquer à la dernière guerre de *Java*, les paroles d'un

ancien fonctionnaire aux Indes qui s'exprimait ainsi, sur la révolte de *Djokjokarta* qui eut lieu en 1741, lorsqu'il dit : » que les causes de cette guerre, doi-
 » vent leur origine à la mésintelligence qui régnait
 » entre le panguéran *) *Adi-Patti Anoum* et le
 » panguéran *Pouguer*, frère de l'empereur *Ha-*
 » *mang-Kourat*, lorsqu'ils se disputèrent en 1703, le
 » droit au trône." Afin d'approfondir et d'éclaircir
 d'une manière plus évidente les causes de la guerre
 de 1825, il est indispensable de remonter à la fon-
 dation de l'Etat de *Djokjokarta*, (principal théâtre
 de la dernière guerre,) lors du traité de paix en
 1755 et de considérer successivement, la position de
 ce Royaume, sous les divers Sultans, depuis cette
 époque jusqu'à 1825.

SULTAN

Hamangkou - Bouana I.

Après une lutte de quinze ans dans les Etats
 de *Mintaram*, depuis 1741 jusqu'en 1755, la Com-

*) *Pangéran*, qui doit être prononcé *Panguéran*, est un prince
 titulaire.

pagnie des Indes Orientales, conclut un traité de paix avec le prince rebelle *Mangkou-Boumi*, l'élevant à la dignité de Sultan de *Djokjokarta* sous le nom de *Hamangkou-Bouana I.* et lui cédant une partie considérable des Etats précités. La Compagnie se voyait doublement récompensée de ses généreux procédés envers ce prince : d'abord, par le soin qu'il prit après son élévation, d'appaiser et de combattre son beau fils nommé *Maas Said*, qui continuait à mutiner et révolter le pays *); en second lieu, par la bonne foi, la fidélité et le vrai dévouement que ce Sultan montra durant un règne de 35 ans à la Compagnie, dont il aimait à louer les bienfaits et qu'il considérait comme un instrument dans la main de Dieu, pour rendre la paix et la prospérité à l'île de *Java*.

Hamangkou-Bouana I., était un prince sage, entièrement dévoué au bien être de ses Etats et de ses sujets; il captivait l'estime des Européens par une conduite affable, prévenante et sage; il

*) Deux ans après l'avènement au trône de son beau père, *Maas Said* demanda et obtint la paix: il fut déclaré prince apanagé sous le nom de panguéran *Adi patti Ario Mangkou Negoro* et doté de manière, à être placé dans une position indépendante des deux Cours de *Sourakarta* et de *Djokjokarta*.

savait mériter l'amour et imposer le respect par son intégrité et la noble franchise de son caractère. Le peuple de *Djokjokarta* devenu turbulent et paresseux, par suite des longs troubles qui désolèrent le pays pendant les dernières années, rentra successivement dans le devoir, et, par suite de la douce administration du prince, ces hommes presque tombés dans la barbarie, devinrent de paisibles et laborieux cultivateurs. *Hamangkou-Bouana I.*, mérita le surnom de sage et bon Sultan, à cause de l'antipathie qu'il ne cessa de manifester pour l'oppression et l'injustice. Il aimait la vérité et se montrait sévère pour ceux, qui s'efforçaient de gagner ses bonnes grâces par des flatteries lâches et serviles. Sur sa demande, la Compagnie des Indes désigna son fils légitime, le Panguéran *Adi-Patti Anoum Hamangkou-Negoro*, comme son successeur au trône. Durant la vie de son père, ce prince était déjà fort peu considéré; ses qualités morales et intellectuelles ne présagèrent rien d'heureux pour l'Etat, qu'il était appelé à gouverner un jour, ce qui affectait vivement le sultan son père.

Deux ans avant sa mort, le bon prince se voyant si cruellement trompé sur les qualités et les principes de son fils, ne pouvait dissimuler ses craintes. Il appréhendait les suites fâcheuses qui pourraient ré-

sulter de son choix. Il pria Dieu, afin que ses sujets n'éprouvassent point les maux qu'il pressentait. Ses craintes, quant au dévouement et à la bienveillance du prince héréditaire pour les Européens, n'étaient que trop fondées. Espérant détruire les fâcheuses dispositions de son fils, souvent il lui rappelait : » Que c'était par le secours et la protection de la Compagnie qu'il avait su tenir tête à ses ennemis; que c'était à elle encore, qu'il devait le bonheur d'avoir été élevé à la dignité de Sultan. » Voyant que ses exhortations n'avaient aucune influence salutaire sur l'esprit du prince, il lui dit un jour : » Si tu veux te soulever contre moi, et bien ! marche à la tête de tes satellites, gagne même les soldats de *Solo*, *) et moi, suivi des troupes du *Kratón*, *) j'invoquerai l'assistance des Européens et nous verrons ce que tu pourras ! »

Le prince héréditaire ne tenait aucun compte des sages leçons de son père et continuait à se montrer hostile aux Européens, et bien que son influence ne pût rien encore contre l'amour et l'attachement que portaient au Sultan ses sujets fidèles

*) *Solo* et *Djokjo*, sont les abréviations de *Sourakarta* et de *Djokjokarta*.

*) Château fortifié, résidence ordinaire d'un Prince Souverain.

et heureux, il n'en résultait pas moins un germe de malveillance chez ceux qui entouraient le fils.

Le Royaume de *Djokjokarta* jouit de la plus grande tranquillité et d'une prospérité toujours croissante, sous le règne de *Hamangkou-Bouana I.* Il savait par la sagesse de ses principes, par son esprit juste et bienfaisant, faire le bonheur du pays et des sujets qu'il gouvernait.

Pour preuve de son désintéressement il suffira de dire, qu'après un règne de 17 ans, il demanda à la Compagnie un emprunt de la somme minime de 5,000 piastres d'Espagne, (en monnaie de France 24,300 francs,) offrant de les restituer en cinq ans. Il destinait cette somme à l'achat de bestiaux et d'ustensiles d'agriculture, propres à défricher les terres incultes dans son Royaume. On prétend même que ce prince n'aurait épargné dans les 18 dernières années de son règne, que le montant de 260,000 piastres ou 1,264,120 francs, ce qui ne peut être considéré que fort modique, en proportion de l'étendue et de la richesse de ses Etats.

Après un règne de 35 ans, qui fut l'âge d'or de l'empire de *Djokjokarta*, il laissa à son fils les rênes de l'Etat. Partout la paix et la prospérité régnaient, comme les fruits de la persévérance, de la sollicitude et de la sage administration d'un

prince, qui peut être cité dans l'histoire de *Java*, comme l'exemple de désintéressement, comme un modèle de dévouement au Gouvernement Européen et comme le père de ses sujets; et l'on peut dire avec vérité, que c'est à ses vues éclairées, que le pays fut redevable de la bonne intelligence, qui régna sans aucune interruption, entre la Compagnie et ce Souverain.

SULTAN

Hamangkou - Bouana II.

Dès son avènement au trône à l'âge de 44 ans, ce prince confirma les trop justes appréhensions du Sultan son père, à l'égard de son inaptitude à conserver et à maintenir le bonheur et la prospérité du Royaume. D'un caractère très versatile et trop adonné aux plaisirs, il passait la plus grande partie de son temps au milieu de ses femmes et de ses esclaves. Cette conduite, si peu digne d'un prince, lui aliéna de plus en plus l'amour et la confiance de ses peuples. Nouveau *Sardanapale*, il finit par céder entièrement à l'influence des sultanes et des odalisques de son harem, dont l'avarice et les prodigalités épuisèrent bientôt ses trésors, tandis que lui même, do-

miné par son penchant à bâtir, dépensait des sommes énormes à faire construire des maisons et des jardins de plaisance. Pendant son règne on ne compta pas moins de 18 maisons de plaisance, construites aux dépens des Régents et des habitants des Etats *Montjo-Negoro* *) qui, pour satisfaire au caprice de leur Souverain, furent obligés d'abandonner leurs pénates et leurs champs non cultivés et de travailler à la sueur de leurs fronts, aux monuments, qui devaient amener la ruine de leur patrie, sans qu'aucune rétribution les indemnisât de leurs fatigues.

L'existence efféminée de ce prince, la multitude d'esclaves enfermées dans son sérail, le luxe de ses palais, contrastait singulièrement avec la vie modeste et simple du Sultan son père. Voyant que les trésors qu'avait laissés ce sage monarque, touchaient à leur fin, il se procura de nouvelles ressources en imposant à ses sujets des contributions exorbitantes, et comme il joignait la soif de l'or aux passions déréglées qui le dominaient, il amassa dans le cours de 18 années, un capital de 1,200,000 piastres ou 5,800,000 francs, non compris les trésors de la couronne, consistant en pierres précieuses et en ouvra-

*) *Montjo-Negoro*, signifie *régences*: Etats du Sultan, administrés par des Régents.

ges d'or et d'argent. Le mécontentement devint général, de même que la misère. L'agriculture était presque abandonnée faute d'encouragement et de surveillance; la police était si mal administrée, que des bandes de malfaiteurs infestaient et ravageaient impunément le pays; en un mot, les heureux sujets du dernier Sultan, devinrent sous le règne de son fils, un peuple opprimé, misérable et presque abruti. Le Royaume de *Djokjokarta* était à deux doigts de sa perte et le Sultan lui même, préparait par sa chute, la délivrance de ses sujets.

Ce prince par son caractère fantasque et irascible, sa sordide avarice et sa ridicule vanité, occasiona la discorde parmi ses courtisans qui se divisèrent en deux partis. Les uns, chérissant la mémoire du bon prince *Hamangkou-Bouana I*, manifestaient hautement leur dévouement à la Compagnie et l'amitié sincère qu'ils professaient pour les Hollandais. Les autres au contraire, prenant en aversion cet attachement au Gouvernement Européen, épousaient les principes malveillants du prince, réglaient leur conduite d'après celle de *Hamangkou-Bouana II*, dont ils adoptèrent les opinions et les vices. Cet esprit de parti se développa rapidement de part et d'autre dans les familles; il fut inculqué par les pères aux enfants et ce schisme une fois établi dans

le Kraton, acheva d'en bannir l'harmonie, qui n'avait cessé de régner sous le Gouvernement précédent. Cette divergence d'opinions entre les deux partis, n'a jamais cessé de troubler la bonne intelligence des courtisans de *Djokjokarta*; elle peut être même considérée comme une des principales causes, qui ont fait naître la révolte de 1825.

L'ancienne Compagnie des Indes Néerlandaises avait imposé aux Résidents, placés auprès des Cours de *Sourakarta* et de *Djokjokarta*, un cérémonial d'hommages à observer à l'égard des princes régnants, qui était tant soit peu humiliant pour ces fonctionnaires représentants de leur Gouvernement. Du temps de *Hamangkou-Bouana I*, ces hommages n'avaient rien de pénible; le coeur était d'accord avec la volonté, pour témoigner à ce sage monarque la vénération et l'amour qu'il inspirait; mais sous le règne du fils, ce cérémonial devint un joug pesant et insupportable, parcequ'il en exigeait l'observation entière et scrupuleuse. Ces marques de respect flattaient sa vanité et semblaient lui donner plus d'importance aux yeux de ses partisans. Le maréchal DAENDELS, Gouverneur Général des Indes, indigné de cette obligation humiliante, imposée aux Résidents près des deux Cours, du temps de la Compagnie, et jugeant que non seulement elle était dé-

gradante pour le caractère Hollandais, mais de plus nuisible à ses intérêts, modifia ces hommages obligés à l'égard du *Sousouhounan* (Empereur) de *Sourakarta* et du *Sultan de Djokjokarta*, et demanda l'assentiment de ces princes sur le projet qu'il en fit rédiger. L'empereur de *Sourakarta* accéda sans difficulté à ce qui lui fut proposé, mais le Sultan de *Djokjo*, dont la haine pour les Européens était encore augmentée par les conseils et les adulations de ses favoris, considérant toute infraction à l'étiquette, comme attentatoire à sa dignité, refusa obstinément d'adhérer à la demande qui lui fut adressée à sujet.

Le Gouverneur Général DAENDELS joignant l'action à la menace, prit des mesures efficaces pour terminer rapidement et d'une manière favorable, les contestations qui venaient de s'élever entre lui et la Cour de *Djokjokarta*. Le Sultan II fut immédiatement destitué et son fils le panguéran *Adipatti Anoum Hamangkou Negoro*, proclamé prince régnant, sous des conditions et des clauses, analogues aux circonstances et à la position de ce Royaume.

Après l'invasion des Anglais en 1811 à *Java*, le premier ministre à la cour de *Djokjo*, marié à la fille légitime du Sultan détroné, fut assassiné par ordre de son beau père, sous les yeux du Résident

Anglais. Ce meurtre occasiona une consternation générale et indisposa tellement les esprits, que le prince régnant, appréhendant des ménées contre la vie de son père, se reconcilia avec lui. Le Sultan détroné, avide de pouvoir, s'insinua si bien dans les bonnes grâces de son fils, que bientôt après, soit par piété filiale soit par faiblesse, le jeune prince lui laissa la direction des affaires de l'Etat à l'insu du Résident. Ce changement de pouvoir, ne tarda pas à être connu du Gouvernement Anglais, qui, après maintes démonstrations infructueuses, déclara la guerre (en 1812) à la Cour de *Djokjokarta*, dont la fin fut accélérée par la prise du Kraton et la saisie de l'usurpateur *Sultan II*, qui fut envoyé en exil dans l'île de *Ceylan*, tandis que son fils remontait sur le trône.

Durant les négociations d'un nouveau traité entre le Résident anglais et le Sultan III., le fils aîné de ce prince, quoique *illégitime*, nommé *Diponegoro*, (le chef des rebelles dans la guerre de 1825 à 1830,) parut pour la première fois, sur la scène politique de *Djokjo*. Bien qu'il fut encore jeune, il se montrait déjà le protecteur zélé des idées, émises par les partisans de son grand père, le *Sultan II*., l'ennemi juré des Européens. Etant l'aîné des fils du nouveau Sultan, il fut admis dans

les conseils, qui eurent lieu durant les négociations et désigné comme député de son père auprès de l'autorité anglaise. Ces missions qui ne lui plaisaient nullement, l'aigriront de plus en plus; cette animosité naturelle jointe à la condescendance, avec laquelle son père avait souscrit à toutes les concessions demandées, le portèrent à exciter ce prince contre le Résident, lui faisant entendre: » qu'il » était au dessous de sa dignité, de céder aussi » facilement au Gouvernement Européen!"

Ainsi, la seconde phase du royaume de *Djokjokarta* fut bien différente de la première. Les craintes du sage et vertueux Sultan I., relativement à la décadence et à la chute de l'Etat, par suite de la violence et des mauvais penchants de son fils *Hamangkou-Negoro*, ne furent que trop tôt réalisées; celui-ci commença d'abord, par détruire de fond en comble les bases solides, sur lesquelles son digne père avait fondé sa puissance; le peuple auparavant si heureux, fut opprimé par des impôts excessifs; la police semblait sommeiller, tandis que le pillage et le meurtre, enhardis par l'impunité, décimaient les citoyens; l'agriculture et l'industrie étaient abandonnées pour faire place à la discorde; de nombreuses cabales propageaient ouvertement l'esprit d'insurrection et le pouvoir lâchement commis à des

femmes, perdit toute considération et toute confiance, tandis que l'auteur de tant de maux, était lui même sur le bord de l'abîme qu'il avait creusé sous ses pas, laissant derrière lui la discorde et la haine, agiter les esprits et préparer les événements malheureux, qui eurent lieu au temps du maréchal DAENDELS et pendant l'occupation des Anglais.

SULTAN

Hamangkou - Bouana III.

Le Prince héréditaire ayant de nouveau pris possession du trône, après l'exil de son père, s'en montra toujours digne, par ses vertus et par l'aménité de son caractère. Il aimait et recherchait les Européens ; leur témoignait toute confiance et ne craignait pas d'avouer hautement, de même qu'avait fait son grand père, qu'il devait son élévation et son pouvoir, à la bonté et à l'influence du Gouvernement Hollandais. Il s'efforçait aussi de remédier aux calamités qui désolaient le pays ; encourageait et protégeait tout ce qui pouvait être utile au bien être de ses sujets. Les maisons et les jardins de plaisance, monuments de l'oppression et de l'orgueil de son père, furent entretenus, mais il n'en construisit point d'au-

tres; en un mot, il semblait prendre à tâche de faire oublier les fautes du règne précédent : aussi le peuple, sous ce Gouvernement paternel, respira plus librement et se livra de nouveau avec ardeur au travail et à l'agriculture.

Bien que le Sultan fût l'ennemi juré de toute concussion et de toute extorsion, et qu'il donnât lui-même l'exemple du désintéressement et de la bonne foi, il lui fut pourtant impossible d'extirper tout d'un coup, chez les chefs Javanais, un penchant qui leur était devenu aussi familier que profitable. Les dépenses extravagantes, auxquelles ils s'étaient habitués sous le règne luxueux et sensuel du sultan II, les forçaient de chercher des ressources clandestines, pour satisfaire à leurs inclinations vicieuses. Ce fléau si funeste au peuple Indien, continua donc sous le Sultan III, et malgré ses soins, à exercer sa fâcheuse influence. Enlevé trop tôt à l'amour de ses sujets, il ne put détruire un mal qui s'était enraciné si profondément pendant les dix huit années, qu'avait duré l'oppression du Sultan précédent. *Hamangkou-Bouana III* mourut, vivement regretté du peuple, dont il s'était montré le père, et des Européens, dont il avait toujours été l'ami fidèle et dévoué.


SULTAN***Hamangkou - Bouana IV.***

Le Sultan III. ne laissa *qu'un fils légitime et mineur*, qui lui succéda sous la tutelle du Pan-guéran *Adipatti Pakou-Alam*, prince digne en tous points de cette haute confiance et dont la pénétration et la sagacité ont fait du jeune Sultan, un homme juste et loyal, qui, à l'exemple de son père, fut adoré de ses peuples et de tous ceux, qui entouraient sa personne. Son noble caractère et sa bienveillance affectueuse envers les Européens, lui concilièrent l'estime du Gouvernement et des autorités.

Bien qu'on ne puisse préciser au juste, qu'elle fut la situation du Royaume de *Djokjokarta* pendant la minorité du Sultan IV., il est pourtant d'une vérité reconnue, que peu à peu les habitans de ce pays furent délivrés du système oppressif du Sultan II., et qu'ils labouraient régulièrement leurs champs, dont ils moissonnaient les récoltes sans aucune appréhension. Dans l'intérieur du Kraton, le parti du Sultan II. diminuait de jour en jour, ou pour mieux dire, celui des Européens se fortifiait

de telle sorte, que le commerce avec les chrétiens, presque défendu par le Sultan *Sepou* ou II., fut recherché et encouragé par le tuteur du jeune Sultan. Néanmoins parmi les princes et les régents, il y avait toujours quelques individus, qui nourrissaient intérieurement des germes de discorde et de haine contre les Européens et contre tous ceux qui étaient en contact avec eux, et qui adoptaient peu à peu leurs usages et leurs habitudes.

Dipo-Negoro se montra le plus zélé de ce parti de l'opposition, et quoiqu'il fut encore trop jeune, pour manifester hautement l'antipathie, que lui inspirait toute communication amicale et familière avec le Résident, les fonctionnaires, les officiers et les habitans Européens du chef lieu de *Djokjo*, il ne regrettait pas moins, de voir, que les usages et les coutumes de ses ancêtres, étaient mis en oubli et que ses compatriotes se liaient de coeur et d'âme avec les autorités civiles et militaires; aussi évitait-il autant que possible d'y participer en quoique ce soit. Le Sultan IV. ayant atteint sa majorité ne négligea rien pour mettre en pratique les sages principes, que son tuteur lui avait inculqués. Il rejeta avec énergie, toute action, tendant à troubler la bonne intelligence qui régnait entre sa cour et l'autorité Européenne et rechercha avec empresse-

ment l'affection du Gouvernement Général, sans toutefois perdre de vue, les intérêts de ses sujets et de son pays.

C'est du règne de ce Sultan, que date l'usage de louer ou d'affermier des terres à des Européens. D'abord, ces terrains étaient de peu d'étendue; par la suite, des terres plus considérables, propres à la culture en grand de l'indigo, du café, du poivre etc. furent cedées à bail emphytéotique pour plusieurs années.

Nous croyons inutile d'entrer ici dans tous les détails, qui divisèrent pendant des années, les opinions, manifestées par les hommes les plus éclairés des Indes, relativement à ce système de location; mais pour donner à nos lecteurs une idée juste et impartiale, à l'égard des faits, nous allons exposer succinctement les principes et les causes qui dirigèrent les deux partis.

D'un coté, les partisans du système de location de terres appartenant aux princes, à des Européens, soutenaient: » que la location, ne pouvait qu'être extrêmement utile et avantageuse au pays, puisqu'elle avait pour objet, non seulement de fertiliser des terrains immenses, incultes et abandonnés, dont les produits, destinés aux divers marchés de l'Europe, attireraient de la Hollande et des autres

pays, d'immenses capitaux vers l'île de *Java*, mais encore de rendre libres et heureuses les populations de ces terres, en les délivrant des extorsions continuelles des chefs Javanais *) et d'exciter le laboureur

*) Pour donner une idée des taxes vexatoires, imposées avant 1830, aux habitants des Etats *Montjo-Negoro*, par leurs Souverains, le Général *Nahuy*, dans son ouvrage ci-dessus mentionné, tome I. p 62. fait l'énumération de quelques articles, qui méritent d'être cités :

1°. *Pa Gendel*; imposition sur la pésée du pady ou riz non mondé, en payant le fermage. Cette pésée ne se fit jamais.

2°. *Pa Goubouk*; impôt sur les huttes en bambous, situées le long des rizières, à l'effet d'y tenir garde et de les surveiller. Un Javanais qui n'avait point de ces maisonnettes, n'en payait pas moins la taxe.

3°. *Paniti*; impôt sur le dénombrement des rizières. Ce dénombrement ne fut jamais fait.

4°. *Pa Soumbing*; augmentation arbitraire de toute imposition.

5°. *Polètri*; redevance aux régents, pour le fard des ranguings, (bayadères.)

6°. *Pa Keclap*; taxe pour avoir le droit de voir danser les ranguings; celui qui n'en jouissait pas, devait également payer cet impôt.

7°. *Koudouran*; imposition pour ceux, qui étaient libérés du travail aux rizières du Régent; elle était payée également par le javanais, qui n'était pas libéré de ce travail.

8°. *Pa Lounas*; redevance pour l'acquit général, qu'un individu

Indien au travail, qui, en développant ses moyens, lui assurerait une existence profitable et indépendante; ils disaient: que l'on devait encourager l'agriculteur par des avances pécuniaires, afin qu'il pût se procurer le bétail ainsi que les outils, nécessaires à son labour. Outre cela ils émettaient comme principe politique: que par la location de terres aux Européens, le Gouvernement colonial captiverait de plus en plus le dévouement des habitants Javanais, employés à la culture des terres louées, parceque leurs intérêts se liant naturellement à ceux des emphytéotes, l'influence Européenne augmenterait à un tel degré, même dans

avait payé toutes les impositions; jamais un tel acquit ne fut délivré.

9°. *Pa Kentoul*; impôt sur les mollets, dû non seulement par ceux qui avaient la jambe bien faite, mais aussi par ceux qui l'avaient en forme de fuseau.

10°. *Iriman*; impôt sur les borgnes en faveur des aveugles.

11°. *Said Worro*; contribution pour ceux, qui informaient la police de ce dont ils avaient été volés. &c.

Notez, qu'il y avait 34 de ces impôts ridicules et criants, restes du règne du Sultan II. Le peuple des Etats *Montjo-Negoro* a été déchargé presque entièrement de ces exactions, après la dernière guerre, lorsque ces terres furent déclarées et organisées comme Provinces du Gouvernement.

les Etats mal administrés et presque incultes, que l'on finirait par y établir une bonne police, une administration sage et intègre et qu'enfin, en observant le principe d'une *culture libre, d'une disposition libre de son champ et de ses produits*, le laboureur Javanais s'attacherait de coeur et d'âme, à une existence heureuse et prospère; qu'en cas d'invasion ou de révolte, il défendrait la propriété de ses maîtres, qui enclaverait la sienne, et que par conséquent le Gouvernement et le Javanais seraient favorisés sous le triple point de vue: 1°. de la culture de terres immenses, abandonnées ou incultes, dont les produits et l'exportation augmenteraient les recettes du trésor public; 2°. du bien-être des habitants dans les Etats des Princes; 3°. de l'amélioration morale et physique du Javanais.

D'autre part, les opposants de ce système alléguaient: que rien n'était moins libéral, que la disposition plus ou moins directe, donnée par des contrats de location à quelques colons Européens, sur de nombreux villages; que ce système était surtout fort impolitique dans des provinces, qui n'étaient pas directement soumises au pouvoir du Gouvernement et par conséquent, dans lesquelles celui-ci avait moins que partout ailleurs, la faci-

lité de surveiller et de contenir dans l'ordre les planteurs Européens, principalement dans le cas où l'autorité devrait protéger la population Javanaise, lorsque cela deviendrait urgent, et être plus à même de la contenir toujours dans les bornes de l'obéissance et de la servitude; que l'exemple du Gouvernement Anglais à l'égard des possessions Orientales, venait à l'appui de cette manière d'envisager les choses; qu'en général, les Javanais étaient constamment et seront toujours, le jouet de leurs passions et de leurs caprices; qu'ils n'adoptent aucune règle de conduite, suivant à tout hazard, celle qui s'offre à leur esprit pour atteindre le but qu'ils se proposent dans le moment; que cette insouciance doit être considérée comme un effet de l'éducation beaucoup trop négligée du Javanais, si toutefois on peut donner le nom d'éducation à la manière dont ils élèvent les enfants; que le Javanais qui afferme sa terre, a, à sa disposition une certaine somme annuelle, qui sans doute surpasse le revenu, qu'il eût tiré de son bien avant de l'avoir cédé à ferme, mais qu'à peine cette somme est elle entre ses mains, qu'il la prodigue à l'acquisition de bagatelles de toutes espèces; que l'argent qu'il aurait dû employer pour son entretien et celui de sa famille, ordi-

nairement fort nombreuse, disparaît en très peu de temps, parcequ'il ne sait pas résister au désir de se procurer des objets de luxe et de fantaisie; qu'en outre, les princes Javanais se faisant surtout remarquer par le luxe et la magnificence de leurs palais, par le nombre de gens attachés à leur suite pour l'entretien desquels il ne ménagent rien, il est par conséquent naturel, que les Souverains doivent subvenir aux mêmes frais, que nécessitent les milliers de personnes, composant journellement leur cortège; que cet entretien ne se borne pas à des appointements mensuels, mais qu'il consiste généralement et principalement dans *la concession de terres, prises dans les domaines particuliers du Sultan*, dont la valeur est déterminée d'après le nombre de *tjatjas* ou de *familles*; *) qu'ainsi il n'y a, à vrai dire, nullepart un pouce de terrain qui ne soit destiné à tel ou tel emploi et que le Souverain ne peut donc céder la moindre portion du sol à des Européens par bail héréditaire, ni même par emphytéose, sans faire tort à l'un ou à l'autre de ses sujets; que les sommes qu'obtient le Sultan par la location

*) Par *tjatja* on entend une certaine extension de terrain, propre à être labouré par *un homme*, c'est à dire: un homme et sa famille.

de terres à des Européens, ne peuvent suffire à ses besoins, parce qu'un prince Indien est rarement assez bon financier pour faire un sage emploi d'une somme, qu'il reçoit en masse; qu'aimant à prodiguer l'argent sans prévoir ni calculer ses besoins réels, bientôt il se trouverait dans une pénurie, qui lui était inconnue avant la location de ses terres."

Le Gouvernement colonial ayant pris en 1819 connaissance de ce mode d'affermage de terres dans les Etats des princes de *Solo* et de *Djokjo*, après un mûr examen et après avoir obtenu des rapports détaillés sur ce sujet, résolut en Mai 1823, de déclarer nuls à dater du 31 Janvier 1824, tous les contrats de fermage de terres, non autorisés par le Gouvernement dans les provinces précitées, et chargea une commission de la liquidation de cette affaire *).

Nous nous sommes arrêté un moment sur ce sujet important et délicat, parcequ'on a voulu considérer la location de terres, *comme étant la principale cause de la révolte de 1825.*

*) Trois ans plus tard le Commissaire Général Vicomte du Bus de Gisignies, annulla, par la publication du 17 Mai 1827, la résolution du Gouvernement précédent, et autorisa ainsi la location de terres. —

Il est fort difficile de juger et de trancher une question, dont le pour et le contre ont été démontrés et soutenus de part et d'autre, non seulement avec la plus grande sagacité, mais aussi avec une connaissance si parfaite des habitans et une entente si consommée de la politique du Gouvernement, qu'il est presque impossible d'avoir une opinion à soi; car de ces arguments de propositions contradictoires naît un dilemme, d'autant plus difficile à résoudre avec impartialité, qu'il faudrait décider la question à cette heure *pro re nascenta!* Il y a beaucoup de gens, qui en parlant des causes de la guerre de *Java* de 1825 à 1830, déclarent d'un ton dictatorial, que c'est le système ou bien le mode de la location de terres à des Européens, qui *seul* aurait allumé le flambeau de cette guerre; mais il faut d'abord prouver que ce mode ait été vraiment nuisible aux intérêts de la population Javanaise dans les Etats des princes; que c'est *elle* qui s'est soulevée contre ce système onéreux à dessein de s'en délivrer! Avancer la chose même, pour la prouver, c'est raisonner en *pétition de principe* et par conséquent à faux, car si l'une des propositions d'un raisonnement est contestable et non reconnue en principe, la conséquence ne peut être juste, donc, le raisonnement cloche et n'est point

admissible. Rien ne prouve d'une manière évidente, que la location de terres *seule*, aurait soulevé la population des Etats des princes; il n'existe aucun indice certain, *ni avant, ni après la guerre*, qui puisse faire admettre que *Dipo-Negoro* se fut révolté contre ce système *seul*. Si déjà depuis longtemps ce prince n'eût tramé une insurrection contre l'autorité Européenne; s'il n'eût pas été agité par une ambition déréglée et un fanatisme violent; si le Résident *Smissaert* eût eu le talent de mieux approfondir le caractère et l'esprit de cet homme et ses qualités personnelles, la location de terres, *à elle seule*, n'eût certes pas suggéré à *Dipo-Negoro* l'idée, de faire éclater une sédition générale!

» *Je puis déclarer*, dit M. VAN SEVENHOVEN, (qui *avant, pendant et après la guerre*, fut Résident et Commissaire du Gouvernement, auprès des deux Cours de *Djokjokarta* et de *Sourakarta*,)

» *Je puis déclarer, que ni le louage par le*

» *Gouvernement des terres de Djambaranka et*

» *autres, dans le but d'améliorer les frontières*

» *de nos provinces, ni le système de la location des*

» *terres princières à des particuliers, ni l'an-*

» *nullation de ce système, NI RIEN DE CE QUI A EU*

» *RAPPORT à CE SUJET, n'a entraîné ou occasioné*

» *la guerre funeste dont nous parlons; et supposé*

» même que les causes motrices de la combustion
 » de 1825, puissent être attribuées au système
 » de location de terres aux Européens, comment
 » donc concilier le fait, que la Cour de Soura-
 » karta, qui se trouvait la plus intéressée dans
 » cette affaire, nous soit restée fidèle et n'ait
 » point trempé dans la révolte?»

L'autorité de ce fonctionnaire distingué et expérimenté, mérite surtout d'être appréciée, à cause de sa profonde connaissance des institutions Javanaises et de l'état moral et physique de ce peuple.

En prétendant que le système de location de terres, ne puisse avoir, à lui seul, occasioné ni la révolte de 1825, ni la guerre qui s'en suivit, il n'entre nullement dans notre pensée de soutenir, que ce système n'ait pas servi à irriter de plus en plus les sentiments haineux et malveillants de *Diponegoro*, contre la domination des Européens. Tout individu qui cherche le mal, n'importe par quels moyens, atteindra son but; rien ne pourra l'arrêter; les choses reconnues justes et louables, concourront même à la réussite de ses funestes projets! Il en était ainsi du prince rebelle, dont le but était, de régner sur les Etats de ses pères, bien qu'il n'ignorât pas, que par droit de naissance il n'avait aucun titre à cette prétention; il ambi-

tionnait principalement de se faire le chef suprême de la religion musulmane, et comprenait fort bien, que ce voeu était tout à fait opposé aux intérêts et à la dignité du Gouvernement et des Souverains de l'île de *Java*. Pour arriver à ses fins, il lui fallait se servir de ruse. Aussi mit-il tous ses soins à noircir les actions des autorités, des habitants et des colons ou planteurs Européens, établis à *Djok-jakarta* ou dans les environs. Doué d'un esprit astucieux et subtil, il prévint que la location de terres aux Européens, affaiblirait l'influence des princes sur la population de ces terres; que les planteurs une fois bien établis, gagneraient par de bons procédés autant que par intérêt, le dévouement et l'amour des indigènes; que le système précité causerait naturellement une révolution dans l'existence morale et physique des sujets du Royaume, aux dépens de la religion mahométane et de la soumission servile des Javanais envers leurs supérieurs; aussi mit-il à profit son ascendant sur l'esprit du Sultan IV., son frère, (qui, soit bienveillance et amitié, soit spéculation politique ou reconnaissance envers les Européens, leur affermaient les terres demandées,) pour blâmer hautement sa condescendance, le détourner de toute relation trop amicale avec les Européens et lui inspirer en même

temps, des sentiments de défiance contre les chrétiens, espérant par là, mettre autant que possible des entraves à leur influence. Ainsi un jour que le Sultan IV., invitait le Résident à faire avec lui une promenade à une de ses maisons de plaisance, *Dipo-Negoro* qui était présent, dit à cette occasion à son frère » pourquoi faut il toujours que » vous engagiez des Européens dans toutes nos » parties de plaisir; vous sont ils donc tellement » indispensables que vous ne puissiez vous amuser » sans eux? » Et s'il faut en croire le fils de *Dipo-Negoro*, celui-ci aurait maintes fois excité le Sultan contre le Gouvernement étranger, » pour- » quoi, lui disait-il souvent, ne pas administrer nous » mêmes le pays de nos pères? pourquoi n'enlève- » rions nous pas à ces étrangers les terres qu'ont » jadis possédées nos aïeux, tels que le *Kadou* et » autres, qui sont aujourd'hui entre leurs mains? » et bien que le Sultan lui fit chaque fois observer, » qu'il vivait heureux et tranquille, ayant suffisam- » ment de quoi subvenir à ses besoins et à ceux de » ses sujets; qu'il ne saurait désirer plus, étant au » mieux avec tous les Européens et principalement » avec *Nahuijs* *), » *Dipo-Negoro* n'en continuait pas

*) M. *Nahuijs* était à cette époque Résident à *Djokjokarta*.

moins ses insinuations malveillantes, de sorte que le Sultan aurait fini par lui imposer silence, ajoutant :
 » qu'il ne voulait plus rien entendre à cet égard."

Ce bon prince aimait à répandre des bienfaits et maintes fois il secourut de ses deniers, ceux qui avaient besoin d'une assistance pécunière; son excessive indulgence, sa libéralité envers ses sujets, dont il se plaisait à soulager l'infortune, enfin les qualités heureuses qu'il possédait, donnaient les plus belles espérances pour l'avenir, lorsqu'une mort trop prématurée vint renverser tous les plans, que ce sage prince avait conçus pour le bonheur et la prospérité de son pays. Une indisposition subite, vint en quelques minutes l'enlever à l'amour de ses peuples et des Européens, auxquels il n'avait cessé de témoigner la plus affectueuse bienveillance. Il est très probable que les événements malheureux, qui ont signalé le règne de son successeur, n'auraient jamais eu lieu, s'il eut plu à la Providence, de prolonger de quelques années encore la vie de ce sage monarque. Le bruit courut à la cour, que le Sultan IV, aurait été empoisonné par *Dipo-Negoro*, qui le haïssait mortellement. A peine le Sultan eut-il fermé les yeux, que *Dipo-Negoro*, donnant un libre cours à ses sentiments haineux et fanatiques, s'écria en présence de ceux,

qui étaient agenouillés devant le cadavre du vertueux prince, » Dieu merci! maintenant les affaires iront mieux!»



SULTAN

Hamangkou - Bouana V.

Le fils aîné et légitime du sultan IV, âgé d'environ quatre ans lui succéda comme Souverain de *Djokjokarta*. La régence du Royaume et l'éducation du jeune Sultan V, furent confiées: au Résident Hollandais auprès de cette Cour, aux princes *Dipo-Negoro* et *Mankou-Boumi*, à la princesse nommée *Ratou-Agong*, grand'-mère du Sultan mineur et au premier ministre (*Rijksbestierder*) *Danou-Redjo*.

Peut-être paraîtra-t-il étrange qu'un Prince aussi ennemi du Gouvernement, que l'était *Dipo-Negoro*, eut été désigné comme un des tuteurs du jeune prince, dont l'éducation et les principes devaient être surveillés avec soin.

Nous ferons observer à cet égard:

- 1°. Que les princes Javanais possèdent au plus haut degré, l'art de dissimuler leurs véritables sentiments. Plus ils se défient et vous haïssent,

plus ils vous flattent, afin d'écarter tout soupçon; souvent l'affection et le dévouement qu'ils vous témoignent, n'est qu'une ruse qu'ils savent employer avec adresse, pour attirer votre confiance.

2°. Que *Dipo-Negoro* n'avait donné aucune cause de défiance, ni au Résident de *Djokjokarta* M. *Nahuijs* ni à son successeur M. *De Salis*. Certes, si le dernier avait eu seulement le plus léger soupçon de la haine secrète, que ce prince nourrissait contre les Européens en général, bien certainement il ne l'eût pas proposé comme co-tuteur du jeune Sultan.

3°. Que les sentiments de *Dipo-Negoro* ne pouvaient transpirer au dehors, vu qu'il est bien rare qu'un secret du palais Souverain soit jamais dévoilé, parceque la circonspection et l'égoïsme d'un prince ou d'un grand Javanais, ne sauraient lui faire oublier, que les intérêts publics de celui auquel il pourrait nuire, sont aussi les siens; d'ailleurs les courtisans ne l'eussent point trahi, sans manquer à la foi sacrée qui domine dans le *Kraton*, ainsi qu'au respect et à la soumission, qu'ils devaient à un prince d'un rang aussi élevé, que l'était *Dipo-Negoro*, descendant

des trois premiers Sultans, frère du feu Sultan IV. et oncle du Sultan V.; enfin

4°. Que toutes les particularités et tous les faits, que l'on connaît maintenant sur le caractère de *Dipo-Negoro* et sur sa conduite *avant la révolte*, sont le résultat des recherches scrupuleuses, faites *après* l'explosion de cette insurrection et pendant la guerre qui s'ensuivit, lorsque les grands de la Cour de *Djokjokarta* n'eurent plus rien à redouter du mécontentement et de la vengeance du prince rebelle et que la Cour de *Djokjo*, se trouvait tout à fait sous la protection immédiate du Gouvernement Néerlandais.

Après le départ du Résident Baron *de Salis*, ce fonctionnaire distingué fut remplacé par le Résident *Smissaert*, homme d'un caractère doux mais trop faible, pour savoir en cas de danger imposer le respect et la crainte, par une contenance ferme et courageuse; par contre, son secrétaire *M. Chevallier* *) pensait contrebalancer les défauts de son chef, par une fierté peu mesurée, envers les princes et les grands de *Djokjokarta* et

*) Il mourut au commencement de la guerre, par suite de ses fatigues avec nos troupes.

par une négligence imprudente de leurs usages ou pour mieux dire, de leurs *adats* *).

Après l'installation des tuteurs, *Dipo-Negoro*, qui se voyait au comble de ses désirs par son élévation à la dignité de co-tuteur, entra en conférence avec le prince *Mankou-Boumi*, sur les intérêts du Royaume. Il saisit cette occasion pour inculquer à son collègue des sentiments hostiles contre la domination Européenne; il lui développa tout ce que le système de location de terres pouvait avoir d'onéreux, vu la grande influence que cela donnait naturellement aux Européens sur les Etats et les sujets du Sultan de *Djokjo*. Il engagea *Mankou-Boumi* à entrer dans ses vues et à coopérer à mettre un terme à ces empiètements. Le caractère faible de *Mankou-Boumi* ne se prêtait que trop facilement à embrasser les opinions de *Dipo-Negoro*. Sur ces entre-faites parut la publication du Gouvernement, par laquelle les contrats de fermages de terres étaient déclarés nuls, laissant toutefois aux fermiers dépossédés, la faculté de réclamer des pro-

*) Mot Javanais, qui signifie *ancienne coutume, coutume des ancêtres*, transmise par tradition. Le cérémonial des Cours Javanaises, qui doit être observé par les princes et par les Résidents auprès de ces Cours, est basé et réglé d'après l'*adat*.

priétaires, le montant qui leur avait été avancé et les indemnités aux quelles ils pouvaient avoir droit. La commission chargée de liquider les réclamations, ayant fait son rapport, il fut constaté, que le total des indemnités à rembourser aux fermiers Européens dans les deux provinces de *Sourakarta* et de *Djokjokarta*, se montait à la somme de 1,900,000 florins ou 4,009,000 francs, dont la majeure partie était à la charge de l'Empereur de *Sourakarta*. Le Résident *Smisaert*, qui se souciait fort peu des affaires et ne semblait point prévoir les suites inextricables, qui pourraient naître des réclamations des fermiers, si celles-ci n'étaient pas traitées avec modération et prudence et de concert avec les tuteurs, parait s'y être fort mal pris avec ceux-ci, à l'égard de quelques réclamations de fermiers établis à *Djokjokarta*; au moins est il certain, qu'après quelques difficultés qui s'étaient élevées à cet égard entre lui et les deux tuteurs *Dipo-Negoro* et *Mankou-Boumi*, il s'abstint de consulter ces princes sur cette affaire, s'en référant seulement au premier ministre *Danou-Redjo*, avec lequel il la termina; de cette manière les tuteurs se voyant écartés, tandis que le premier ministre, d'accord avec le Résident et le Secrétaire, semblait vouloir s'arroger une autorité au dessus de ses fonctions, ils déclara-

rèrent ne vouloir plus en quoique ce fût, se mêler des affaires de la liquidation et qu'ils laissaient le Résident libre d'en agir selon son opinion et sa volonté. Celui-ci les prit au mot et se borna pour l'avenir à ne conférer sur les intérêts publics du jeune Sultan, qu'avec le premier ministre et l'interprète *Ditré*; dès ce moment *Dipo-Negoro* ne parut plus à la cour et même se montra fort rarement chez le Résident; quand ce dernier était absent, le secrétaire remplissait ses fonctions et se laissait influencer par le premier ministre, qui, se voyant préféré aux autres tuteurs, empiétait beaucoup trop sur ses attributions et irritait chaque jour de plus en plus, l'animosité des princes et des grands contre lui, par sa conduite hautaine et arrogante. Le Résident, grand amateur de la vie champêtre, était presque toujours absent et se voyait agréablement débarrassé des soucis de son poste, par l'ambition du secrétaire et l'usurpation du premier ministre et de l'interprète. De cet état de choses, résulta une mésintelligence fâcheuse entre l'autorité Européenne et les principaux membres du Kraton. *Dipo-Negoro* supportait en silence ce manque de la convenance et des égards dus à son rang; il ne se montrait plus et tramait en secret son plan de révolte. La pierre d'achoppement, la

location de terres, étant levée, ne pouvait lui servir de prétexte; il lui en fallait donc un autre, afin de prendre une attitude ouvertement hostile: pour comble de malheur, l'autorité le lui fournit bientôt elle même. Il fut résolu de faire construire une nouvelle route le long de la maison de ce prince; celui-ci en apprenant cet ordre, en attendit impatiemment l'exécution, comme une occasion favorable pour semer des germes de mécontentement dans l'esprit du peuple. En général, la population Javanaise a une aversion prononcée, contre l'entretien et l'établissement des grandes routes, et si les autorités n'employaient la force, pour faire entretenir périodiquement les chemins, on les verrait bientôt dans un état complet de délabrement; aussi *Dipo-Negoro* saisit-il cette occasion si opportune pour ses desseins, pour faire mutiner la population contre les Européens et pour l'exciter à se défaire de leurs communs oppresseurs. La construction d'une seconde route, ayant été ordonnée, les habitans, excités par *Dipo-Negoro*, s'y opposèrent, vu qu'il fallait abattre plusieurs de leurs maisons, (en bambous,) qui se trouvaient sur la ligne tracée pour cette route. L'autorité persistant dans son projet, fit détruire ce qui mettait obstacle à l'accomplissement de sa volonté; la population

répara le dégât et vit en même temps que le tombeau d'un chef Javanais, (soit avec intention, ce qui n'est pas probable, soit par inadvertance,) avait été endommagé. On y trouva une raison assez grave pour se plaindre ouvertement et l'on considéra ce fait, comme un acte de profanation de la part de l'autorité Européenne. Il n'en fallait pas davantage pour exciter au plus haut degré le parti anti-Européen. Les sentiments haineux jusqu'alors cachés des chefs, se manifestèrent bientôt par leur conduite et leurs discours; de part et d'autre on commença à se mesurer. *Dipo-Negoro* et ses satellites manquèrent en public aux conventions, envers les Européens; le feu de la révolte alimenté par lui, fermenta sourdement dans les esprits à un tel degré, qu'une explosion était inévitable; le danger devint d'autant plus imminent que le Résident, dont la faiblesse et l'aveuglement étaient inouïs, ne comprit nullement la position critique dans laquelle il se trouvait. *Dipo-Negoro* voyant enfin arriver le moment, où il allait pouvoir effectuer ses projets d'insurrection et réaliser ses désirs immodérés de grandeur et de fanatisme, s'absentait souvent de *Djokjokarta* sous prétexte d'aller faire des prières dans les cavernes voisines, dites cavernes saintes; mais ces excursions n'avaient

d'autre but, que de préparer l'exécution de ses desseins. Dans ces entrefaites il se lia avec le prêtre *Kiay-Modjo*, homme turbulent et fanatique, très versé dans la connaissance du coran et dans les légendes du pays, qualités qui lui donnaient un grand ascendant sur la population Javanaise, qui est généralement fort superstitieuse et fort crédule. *)

Un jour que *Mankou-Boumi* reçut la visite de *Dipo-Negoro*, il remarqua que celui-ci avait ceint son kris favori, dont il ne se parait presque jamais, et qu'à chaque instant, il tirait et agitait cette arme d'une manière si expressive, que *Mankou-Boumi* appréhenda quelque projet sinistre. Ce dernier, qui vivait depuis quelque temps tout à fait étranger aux affaires, dont il ne se mêlait plus, alarmé de l'apparence singulière et suspecte de *Dipo-Negoro*, en informa la *Ratou-Agong*, de la quelle

*) *Kiay-Modjo* était sujet de l'empereur de *Sourakarta*; depuis longtemps il était connu comme un homme dangereux au village de *Modjo*; ce fut lui, qui suggéra à *Dipo-Negoro*, les cruautés que ce rebelle fit commettre, et souvent il ordonnait de son chef les plus grandes atrocités sur les prisonniers Européens. Il conserva un grand ascendant sur l'esprit de *Dipo-Negoro*, durant toute la guerre. (Voir *De Stuers, Mémoires &c.*)

il apprit que ce prince tramait depuis longtemps une conspiration, qui était sur le point d'éclater. Le Panguérang *Mankou-Boumi*, profondément irrité de la faiblesse du Résident envers le secrétaire et le premier ministre, se garda bien de l'informer de ce qui se passait. *Dipo-Negoro* pouvait donc travailler tranquillement à ses préparatifs de révolte; déjà il commençait à distribuer des armes, à envoyer des écrits séditions à différents chefs du peuple et à manifester ses intentions hostiles et malveillantes. Les bazars n'étaient que fort peu fréquentés; les Javanais d'un rang plus ou moins élevés, s'armaient d'un second kris, signe certain de mauvaises intentions; les piquets de la nouvelle route furent arrachés par ordre de *Dipo-Negoro* et remplacés par des lances; toute la population était en émoi, inquiète de ce qui allait arriver. Enfin les choses étaient venues à un tel point, que tous les efforts d'accommodement et d'intervention de la part de l'autorité Européenne ou locale furent infructueux; le respect, les égards, la distinction, tous les liens de confiance et d'union étaient rompus, pour faire place à la discorde, à la confusion et à la terreur; le moment de crise était venu, l'orage éclata!

Ce fut le 19 Juillet 1825, lorsque l'île de *Java*

jouissait d'une tranquillité et d'une prospérité générales, que *Dipo-Negoro* leva l'étendard de la révolte, qu'il alluma l'incendie de cette guerre sanglante et désastreuse, qui pendant cinq années dévasta le pays, moissonna la vie de 15000 de nos citoyens, occasionna une dépense à l'Etat de 25,000,000 de florins des Pays-Bas ou 52,750,000 francs argent de France, et détruisit au centre de l'île, les fruits de l'administration sage, libérale et juste du Baron VAN DER CAPELLEN, qui gouvernait alors depuis neuf ans, les Indes Orientales Néerlandaises.

D'après tout ce que nous venons d'alléguer, il nous sera permis de conclure, que la révolte de 1825, doit être attribuée :

- 1°. A la haine invétérée du Sultan *Sepou* ou *Hamangkou-Bouana II* et les siens, contre les Européens en général.
- 2°. Au fanatisme et à l'ambition, du prince *Diponegoro* et de ses adhérens.

Nous allons essayer, de rendre en peu de mots, cette opinion plus claire, par les faits de l'histoire et de l'expérience.

Ad 1^{um} : Lorsque le Sultan *Hamangkou-Bouana I*, après un règne de 35 ans, laissa à son fils le royaume de *Djokjokarta* dans un état parfait de calme et de prospérité, ce prince ne tarda pas à détruire tout le bien, qu'avait fait son père et confirma ainsi les craintes de celui-ci, qu'après sa mort, le royaume tomberait dans un état d'anarchie. Telle est la perversité de certains

êtres, que ni les bons exemples, ni les sages conseils, ne peuvent faire naître dans leurs âmes perverses, l'amour de la vertu; — la haine, un désir effréné de luxe et de grandeurs, l'entêtement et la vanité, engendrent la vengeance, la calomnie, la dépravation des mœurs, l'injustice et la cruauté.

Tels étaient malheureusement les vices du Sultan *Hamangkou-Bouana II*; vices qui se développèrent à mesure qu'il se familiarisait avec sa haute position, qu'il se voyait au faite du pouvoir, libre de ses actions, sans avoir à redouter aucun obstacle à ses mauvais penchants. Dès lors abusant entièrement de son pouvoir, il ne mit plus aucun frein à ses passions déréglées et ne cessa d'employer l'ascendant, que lui donnait son esprit fourbe, pour faire partager à ses vils courtisans, l'antipathie que lui avaient toujours inspirée les Européens. Cette haine transmise par les pères à leurs enfants, augmenta de jour en jour, malgré l'intime conviction que doit avoir tout Indien éclairé, que les excès de malveillance, de jalousie et de vengeance, doivent naturellement enfanter de nombreux partis, qui se déchireraient mutuellement sans l'intervention Européenne, à laquelle seule, le pays doit son existence politique. Cette constante animosité contre les bienfaiteurs de ses pères, était innée chez

Dipo-Negoro et ses adhérens, qui tâchaient à nourrir de plus en plus, dans l'âme de ce prince, cette ambition insatiable, ce fanatisme violent, tristes entraves de tout sentiment moral et de tout principe d'équité.

Pour mieux faire comprendre à quel point les chrétiens lui étaient odieux, nous allons transcrire ici quelques fragments d'une lettre du prince rebelle *Mankou-Boumi*, qui fut entraîné dans l'insurrection par *Dipo-Negoro*. Cette lettre est datée du 26 Octobre 1826 et adressée au Sultan *Sepou* *), (voyez

*) Ce Souverain fut le même *Hamangkou-Bouana II*, qui destitué de son trône par le Maréchal *Daendels*, fut rélégué à *Ceylan* par les Anglais en 1812 et après la reddition de *Java*, exilé à *Amboine*.

En 1826, (après le massacre par les insurgés, des nouveaux tuteurs, nommés à la place des deux rebelles) il fut rétabli sur le trône de *Djokjokarta*, par mesure politique, sous le simple nom de Sultan *Sepou*. Le jeune Sultan V encore mineur, conservait ses droits après la mort du vieux Sultan, son bisaïeul.

Le Sultan *Sepou* mourut en 1827 dans un âge fort avancé. Son second règne fut de peu d'utilité pour le Gouvernement. Ce fut après son installation qu'il écrivit aux Princes révoltés et c'est une des réponses de *Mankou-Boumi*, dont nous donnons ici ces fragments. *Dipo-Negoro* seul ne lui répondit pas, mais la lettre de *Mankou-Boumi* peut être considérée, comme étant écrite par le premier.

de *Stuers, mémoires etc.* page 194—197), dans laquelle *Mankou-Boumi* exprime sans aucune réserve son aversion contre les Européens.

» J'ai reçu la lettre de votre Altesse en réponse à
 » la mienne et dans la quelle elle me donne de bons
 » conseils et fait des vœux pour mon bonheur,
 » m'assurant de son affection, vu que je suis le seul
 » fils qu'a conservé ma mère la princesse *Kedaton*.
 » comme aucune religion
 » n'est comparable à la religion Mahométane, j'ai
 » pris pour cette raison la résolution de ne plus
 » m'unir aux Européens.
 » Nous *) n'accusons assurément pas le Gouverne-
 » ment, mais bien le Résident et son secrétaire, qui
 » tous deux nous ont maltraités, car ils voulaient des
 » avantages qui ne leur revenaient pas selon les con-
 » trats; (??) ils prétendaient que ces contrats étaient
 » annulés, tandis que, maintenant que le Résident a
 » été suspendu dans ses fonctions par le Général de
 » *Kock*, tout continue encore sur le même pied.
 » Naguère un des sujets de votre Altesse s'est égale-
 » ment insurgé, ce que votre Altesse ignorait; il a
 » été néanmoins saisi au nom de votre Altesse, vu
 » qu'elle en était responsable et on a ôté à V. A. le

*) Lui et *Dipo-Negoro*.

» droit de ses propres tribunaux. On a cru exciter
 » par là, le fils de V. A. contre elle. Lors de l'ar-
 » rivée des Anglais, un autre événement bien inno-
 » cent, (!!?) *) servit de prétexte contre l'élection de
 » V. A. et amena la destruction de son Craton,
 » malgré votre résistance, et enfin la perte de V. A.
 » Elle même; car les protestations de feu mon frère
 » contre tout ceci, demeurèrent sans résultat et ne
 » purent détourner l'arrêt de déportation prononcé
 » contre elle. Telles sont les causes qui affligent vos
 » enfants, vos petits enfants et vos sujets. Et si
 » votre petit fils *) et moi, nous ne nous étions
 » éloignés de la capitale, afin de travailler au ré-
 » tablissement du Mahométisme, le retour de V.
 » A. au milieu de ses sujets n'aurait jamais eu
 » lieu. Cet événement s'est donc passé pour le
 » bien-être de V. A. et a été béni par Nabi Mo-
 » hammed! ceux de la religion
 » Mohamétane ne se joindront pas à d'autres,
 » parce qu'ils craignent les imprécations de Nabi
 » Mohammed et par conséquent, comme V. A.
 » m'appelle chez elle, je dois déclarer que tant

*) D'abord: le meurtre du premier Ministre par ordre de son
 Altesse, son beau père, et puis l'usurpation du trône en 1812!

*) Dipo-Negoro.

» qu'elle jugera à propos de vivre en intimité avec
 » les Européens ou bien de demeurer avec eux,
 » (qu'elle me le pardonne) je ne puis me rendre
 » chez elle. Cependant si les Européens quittent
 » Djokjokarta et cessent d'exercer le pouvoir dans
 » les États de V. A., je me rendrai immédiatement
 » auprès d'elle et je lui obéirai en tout, car mes
 » intentions sont seulement d'introduire notre religion
 » précédente, voulant m'y tenir exactement, afin
 » que ni les princes de Java, ni les parents, ni les
 » sujets de V. A. ne soient pas soumis entièrement
 » aux ordres des Européens. Je prie V. A. de
 » croire à ces protestations, car je souhaite de lui
 » rester fidèle en ce monde jusqu'à la mort. ET C'EST
 » POURQUOI JE DÉSIRE DÉBARRASSER V. A. DES EURO-
 » PÉENS ET POUR TOUJOURS DE TOUS RAPPORTS AVEC
 » EUX; C'EST MON SEUL DÉSIR. V. A. m'écrit par
 » rapport au décès de mon frère puiné Merdan-
 » Ningrat et de mon oncle Panoular et autres,
 » Cela leur est arrivé parcequ'ils agissaient trop con-
 » tre nous, quoique nous ne fussions nullement in-
 » tentionnés de faire la guerre à nos parents. Nous
 » avons souhaité au contraire, qu'ils voulussent
 » se réunir à nous en sentiments et HAÏR LES EU-
 » ROPÉENS; mais en ceci nous avons fait l'expérience
 » du contraire, puisqu'ils ont aidé les Européens et

» sont venus à *Dixo*, afin de nous poursuivre. Il
 » en est résulté des pertes pour nous, pour le fils et
 » les petits fils de V. A., et comme ils n'ont pas
 » discontinué de nous poursuivre, nous avons détruit
 » les troupes de V. A. au moment où elles sortaient
 » de *Linkon*, pour nous attaquer, sans que mon
 » frère et mon oncle, nous eussent seulement pré-
 » venus par une lettre de leurs projets. Nous avons
 » tenu de pied ferme et nos promesses ont été ac-
 » complies. Pardonnez moi donc; et, *pour ce qui*
 » *concerne mes sentiments, j'en reste toujours à*
 » *mes projets, car cela m'est inspiré par le Dieu*
 » *Tout-Puissant.*”

Après ces preuves évidentes, nous croyons pou-
 voir poser, que la malveillance et l'aversion invé-
 térées contre les Européens, du Sultan *Hamang-*
kou-Bouâna II., transmises de génération en géné-
 ration, peuvent être considérées comme les pre-
 miers germes de l'insurrection de 1825, lesquels
 s'enracinaient à mesure, qu'un concours de circon-
 stances fâcheuses, mais favorables aux vues sinis-
 tres de celui qui les nourrissait, contribuait à leur
 développement.

Ad 2^{um} : S'il est vrai que les chefs des partis de l'opposition aux Gouvernements, soient presque toujours des aspirants au ministère, il nous sera bien permis, d'appliquer cette supposition, à l'ambition et au fanatisme de *Dipo-Negoro*.

Étant fils *illégitime* du feu Sultan *Hamangkou-Bouana III.*, surnommé *Rodjo*, il n'avait aucun titre au trône, ni au rang pontifical qu'il ambitionnait. Néanmoins son génie ardent et subtil lui laissait entrevoir la possibilité d'atteindre le double but de la suprématie en matière de religion, et du pouvoir suprême en matière politique.

A peine eut-il levé l'étendard de la révolte, qu'il se fit proclamer Sultan de *Mintaram* et qu'il s'arrogea les titres de : » *Kandjeng Sultan 'ng' ab-*
 » *dul Kamio Harou, Tjokro, Kobiril Moukmi-*
 » *nin, Sey'idin, Panoto agomo, Kalipatou*
 » *Radoul Oulaki Senopati 'ng' a logo Sabi-*
 » *loulah,*” c'est à dire : » Souverain puissant, ser-
 » viteur fidèle de Dieu, désigné comme chef d'une
 » révolution et des armées; comme le chef qui
 » doit être à la tête de ceux, qui sont initiés
 » dans les mystères de la religion; prince suprême,
 » appelé à réorganiser l'État, envoyé de Dieu
 » et du prophète; successeur d'un être divin, diri-

» geant les années; prince qui se sacrifie lui-même
» pour la gloire du Tout-Puissant.» *)

Au mois d'Août 1827 *Kiay-Modjo*, grand prêtre de *Dipo-Negoro*, demanda au nom de celui-ci, d'entrer en négociation; on y accéda. Après différens échanges d'envoyés de part et d'autre, il fut reconnu que le chef des rebelles se réservait le titre d'*Al-Ouchour Akan Agama Islam*, lequel lui aurait déferé, la suprématie sur toutes les affaires religieuses et politiques des États des princes. *)

En 1828 *Dipo-Negoro* se fit proclamer Sultan de *Java*. (*

Au commencement de 1830, *Dipo-Negoro*, privé de ses plus grands soutiens, qui presque tous avaient été faits prisonniers, fut réduit à errer avec peu de monde dans des déserts et des montagnes inaccessibles, ne comptant plus alors que trois hommes de haut rang parmi les gens de sa suite. Dans cet état de détresse il fit connaître les dispositions dans lesquelles il était, de se soumettre et se rendit au quartier général, où il fut accueilli

*) Voir de *Stuers*, p. 56.

*) de *Stuers*, p. 98 et *Nahuy*s, p. 408. tom. 2.

(* de *Stuers*, p. 106.

avec tous les égards, propres à inspirer la confiance et la bonne foi. Se trouvant ainsi au sein de l'armée, entouré de soldats Européens, abandonné de ses adhérens et réduit à implorer la protection du Général en chef, il n'insista pas moins, pour être reconnu chef suprême de la religion Mahométane dans l'île de Java, avec le titre de Sultan et il s'en rapportait, pour toute autre stipulation, à la générosité du Gouvernement Européen. *)

Ces faits suffiront pour prouver, que *Dipo-Negoro* était un fanatique dévoré au plus haut degré par une ambition insatiable, et que cette passion déréglée, animée par sa haine contre les Européens, peut être considérée, comme la seconde cause motrice de la dernière guerre.

Et certes, il n'en fallait pas davantage, pour exciter une population aussi crédule et aussi superstitieuse, que celle de *Java* ! Il suffit d'enflammer la plus légère étincelle de discorde, de feindre la vision la plus absurde, pour la voir accourir autour du moteur et se ranger à ses instigations.

Nous ne saurions trouver un tableau plus frappant, de la facilité avec laquelle on peut soulever

*) *De Stuers*, p. 132; *Nahuy*s, p. 237. t. 4.

les Javanais et occasioner des troubles à *Java*, que celui qui a été tracé par le Comte de *Hogendorp*, dans son ouvrage: *Coup d'oeil sur l'île de Java*, page 4 :

» Parmi les nations les plus civilisées de l'Eu-
 » pe, combien de fois n'a-t-il pas éclaté des guerres
 » et des troubles dont on a ignoré la véritable
 » cause; et cette cause, combien de fois ne s'est
 » elle pas trouvée futile et infiniment légère? à
 » bien plus forte raison est-il à présumer, qu'il faut
 » peu de chose pour faire naître des troubles dans
 » une possession territoriale comme *Java*, où parmi
 » plus de six millions de gouvernés, *) différant de
 » leurs gouvernants par les moeurs, les usages,
 » et la religion, il doit se trouver de temps en
 » temps des esprits turbulents et audacieux, qui
 » guidés, soit par l'ambition, soit par le fanatisme,
 » cherchent à s'élever en formant un parti et en
 » levant l'étendard de la révolte. L'histoire de *Java*
 » nous en offre de fréquents exemples et l'avenir en
 » offrira sans doute encore. De pareils malveillants
 » se forment d'abord facilement un parti parmi

*) Nous ne croyons pas exagérer, en fixant la population de l'île de *Java*, à cette heure, de 8 à 10 millions d'habitants.

» leurs compatriotes, car les Javanais sont fort cré-
 » dules et très superstitieux. Une vision adroitement
 » feinte, l'explication d'un verset du Coran, ou la
 » distribution de quelques amulettes couvertes d'hié-
 » roglyphes (djimat), suffisent très souvent; mais
 » si le chef est un homme vulgaire, dénué de
 » moyens et de caractère, son affaire est bientôt
 » faite; à la moindre difficulté il se voit abandonné et
 » les lois font justice de sa conduite; ou bien il est forcé
 » de se cacher et d'errer misérablement dans quel-
 » ques parties désertes de l'île. S'il est d'une naissance
 » distinguée, s'il a du caractère et quelques moyens,
 » la chose est plus dangereuse encore; il peut se
 » flatter de gagner de nombreux partisans, sur les-
 » quels il pourra compter et prolonger par-là l'in-
 » surrection, peut-être aussi longtemps que son ex-
 » istance; car, même en éprouvant des revers, il
 » trouve partout un asile et des moyens de se
 » soustraire au plus exactes recherches, jusqu'à ce
 » qu'un moment plus favorable, lui donne l'occasion
 » de fomenter de nouveaux troubles. C'est ainsi
 » qu'un de ces aventuriers nommé *Maas Djakaria*,
 » qui avait été longtemps, par ses rapines et ses
 » brigandages, la terreur de la province de *Ban-*
 » *tam*, et que l'on fit prisonnier à l'époque où
 » les Anglais occupaient l'île de *Java*, fut con-

» damné à une détention perpétuelle. En 1827
 » ayant réussi à s'échapper, il retrouva, après un
 » séjour de plus de douze ans dans les prisons de
 » *Batavia*, des relations et les moyens de rega-
 » gner le théâtre de ses premiers exploits, en dépit
 » des agens de police qui avaient été mis à sa
 » poursuite; déjà même il avait commencé à se
 » faire de nouveaux partisans, lorsqu'il fut décou-
 » vert par la vigilance du Résident de *Bantam*. *)
 » Il perdit la vie en se défendant contre ceux
 » qui voulaient se saisir de sa personne." *)

.....

Avant de terminer, nous croyons devoir rendre
 hommage à une vérité bien triste, mais dont la con-
 fession nous est dictée par la franchise et la loyauté.

De même qu'un Gouvernement faible, grossit
 le parti des malveillants et des factieux, se con-
 stitue leur agent et amène par ce vice politique
 sa propre perte, ainsi l'administration faible, im-
 prévoyante et peu énergique du Résident *Smis-
 saert* à *Djokjokarta*, a principalement contribué
 à accélérer l'explosion d'une guerre, qui fut aussi
 funeste que désastreuse pour les Etats et les sujets

*) Fen M. F. H. *Smulders*.

.) Voir aussi *Nahuys*, p. 499. t. 2 et p. 7. t. 3.

des princes ; d'une guerre, qui nous menaçait des plus grandes calamités, mais dont l'heureuse issue a offert de si brillants résultats au Gouvernement Néerlandais, et couvert de gloire l'armée de la Colonie.

Un manque de convenances trop affecté de la part du Résident envers *Dipo-Negoro*, et un défaut de fermeté, ont principalement aiguillonné ce Prince, à effectuer plus promptement un plan de révolution, qu'il méditait depuis longtemps et qu'il préparait de longue main. Par une imprévoyance incroyable, le Résident ne pénétrait point les trames que tissaient l'hypocrisie, l'égoïsme et le fanatisme, et une concaténation de circonstances fâcheuses, facilitèrent à *Dipo-Negoro* l'exécution tranquille de sa trahison !

Mais respectons la mémoire d'un serviteur, qui dans ses relations sociales s'était acquis l'estime générale et qui a expié par une mort prématurée son défaut de vigilance et de circonspection ; et d'ailleurs, pourquoi lui jeterions nous impitoyablement la pierre du blâme ? Si sa conduite a été imprudente et impolitique, il en a subi toutes les conséquences ! Il est incontestable que son insouciance et quelques provocations, ont du aigrir *Dipo-Negoro*, mais d'un autre côté, est il bien et dûment

prouvé, que ce Prince n'aurait point effectué ses projets de bouleversement, s'il n'avait point eu à se plaindre du Résident et de ses subordonnés? Supposé que l'autorité Européenne ou locale de *Djokjokarta* eut été confiée aux mains d'un Résident, doué d'un esprit politique, d'un caractère ferme, intègre, prévoyant, qui possédât l'art d'imposer le respect et de se faire aimer, *Dipo-Negoro* en aurait-il moins mis à exécution son plan de révolte?

Pour résoudre indubitablement cette question, il faudrait posséder la préscience de Dieu et comme Lui pénétrer dans les profonds replis du coeur humain; mais en jugeant l'homme tel qu'il est, en consultant les faits de l'histoire ancienne et de l'histoire moderne des nations, nous voyons, que la plus grande vigilance, la plus adroite politique, ne peuvent souvent rien contre les trames sourdes de l'égoïsme des partis; que le plus petit accident, élude la plus parfaite circonspection du plus rusé diplomate; que le crime le plus noir a ses moments de succès, comme la vertu ses jours de calamité.

Comment en effet s'armer contre le plus dangereux fanatisme, l'hypocrisie la plus raffinée? Un fanatique, un hypocrite, un ambitieux comme l'était *Dipo-Negoro* sait cacher sa perfidie sous le

voile de la piété et de la bonhomie, tandis que l'envie, la fausseté et l'égoïsme rongent son coeur, affamé de puissance, de grandeur et de gloire; l'accomplissement de ses désirs n'importe par quels moyens, est le seul et unique but de ses actions; il perd ceux, qui mettent obstacle à ses desseins et protège ceux qui les favorisent; pour lui il n'y a ni justice, ni humanité; les liens de l'amour, de l'amitié, lui sont odieux; il rénie tout sentiment moral; toujours agité par ses passions sordides, il n'a jamais de repos; comme la tyrannie est la mort de la monarchie, le repos est la mort de l'ambitieux et du fanatique; rien ne lui impose; la vertu, la justice, la confiance et même la bonté ne peuvent rien sur un tel esprit; il s'abandonne au torrent de ses passions violentes, écartant et renversant tout ce qui s'oppose à son passage; il embrase et entraîne tout par l'impétuosité de sa course, atteint son but ou tombe dans l'abîme, après avoir épuisé ses forces!

